

Rapport d'Orientation Budgétaire 2019



VILLE DE
GRISOLLES
TARN & GARONNE

SOMMAIRE

Préambule

Rappels sur la présentation du budget et sur le Débat d'Orientation Budgétaire	3
--	---

PARTIE I : LE CONTEXTE

A. International & Nationale	4
B. La trajectoire des finances publique / PLF 2019	5-6
C. Le contexte local	7
a. La Communauté de Communes	
b. La commune	

PARTIE II : RÉTROSPECTIVE 2018

Résultats consolidés	8-9
L'Épargne	10-11
Le Fonctionnement :	
Le fonctionnement du budget principal	12
Tableau récapitulatif fonctionnement 2014-2018	13
Les recettes de fonctionnement	14-15
Les dépenses de fonctionnement	16-18
Les taxes	19-20
L'INVESTISSEMENT 2018	21-23
La Dette	24-26

PARTIE III : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

PARTIE IV : PROSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2019

Fonctionnement : Recettes	28-30
Dépenses	31-32
Investissement : Dépenses / PPI / Recettes	33-37
La Dette	38-40

PARTIE V : BUDGETS ANNEXES

PARTIE VI : CONCLUSION

Lexique	46
----------------	----

PRÉAMBULE

Fruit de la loi relative à l'Administration territoriale de la République du 6 février 1992, le débat d'orientations budgétaires doit être considéré comme une étape importante de la préparation budgétaire. Ce débat n'engendre aucune décision mais consiste dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif en une simple discussion, l'exécutif demeurant entièrement libre des suites à réserver à la préparation du budget. Il s'appuie sur le présent rapport d'orientations budgétaires, qui vise à donner aux conseillers municipaux les informations relatives au contexte budgétaire et financier, aux investissements projetés et aux évolutions envisagées en matière de dépenses et de recettes.

À l'issue du débat d'orientations budgétaires, le Conseil municipal prend acte, par délibération, de sa tenue effective dans les délais prescrits. Cela permet au Préfet dans le cadre du contrôle de légalité de s'assurer de l'accomplissement de la formalité substantielle que représente la tenue du débat d'orientations budgétaires, son absence entachant d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif dans la collectivité. Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget.

Le présent rapport est transmis par le Maire au président de l'établissement public de coopération intercommunale (CCGSTG) dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Est également annexé au présent rapport le *Plan Pluriannuel d'Investissement 2016 – 2020* mis à jour.

À titre introductif au présent rapport d'orientation il convient d'indiquer que le budget primitif 2019, comme en 2018, s'attachera à répondre au mieux aux préoccupations de la population Grisollaise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre des projets de loi de finances pour 2019 (PLF). Il confirmera les choix politiques antérieurs comme le maintien des taux de fiscalité.

PARTIE I : LE CONTEXTE

A- Contexte international et national

Un contexte économique plus contraint que prévu

Le 20 septembre 2018, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a communiqué les dernières perspectives économiques intermédiaires² et a annoncé avoir revu à la baisse l'ensemble de prévisions économiques depuis mai 2018.

Ainsi la croissance mondiale devrait selon les prévisions de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) s'établir à 3,7% en 2018 et 2019. Les dernières projections communiquées traduisent un risque de plafonnement de l'ensemble de l'économie mondiale et une désynchronisation des évolutions à l'intérieur même du G20 avec un décrochage plus marqué des pays dit à économie émergente.

Dans l'ensemble de la zone euro, les perspectives d'évolution ont été revues à la baisse avec une progression du Produit intérieur brut qui devrait s'établir à +2% pour 2018 et +1,9% pour 2019.

En France, la croissance a été de +2,3% en 2017, alors que le gouvernement tablait sur une prévision à +1,7%. Mais l'embellie ne sera vraisemblablement que de courte durée car l'OCDE évalue la progression du PIB français à +1,6% en 2018 et +1,8% en 2019.

Les hypothèses d'élaboration du PLF 2019 sont de +1,7% pour le PIB, le gouvernement escomptant la poursuite de la reprise en zone euro, la croissance de la demande mondiale et une inflation fixée à 1,8% en 2018 et 1,4% en 2019 soutenue par les prix du tabac et du pétrole.

Ces prévisions sont dépendantes du dynamisme des exportations françaises et de la bonne santé économique de nos voisins. Elles sont donc susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction des tensions commerciales et des tendances protectionnistes existantes. La croissance française pourrait aussi dépendre des négociations sur le Brexit, des décisions de politique économique en Italie, de l'évolution des déséquilibres budgétaires et financiers en Chine, ou des vulnérabilités de certaines économies émergentes face à la remontée des taux de la Fed ou de l'aversion au risque.

Projet de loi de finances pour 2019, n°1255 déposé le lundi 24 septembre 2018 <http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/alt/loifinances2019>

² « Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE : De lourdes incertitudes pèsent sur la croissance mondiale » <http://www.oecd.org/fr/eco/perspectives/perspectives-economiques-analyses-et-projections/>

B- La trajectoire des finances publiques / PLF 2019

Les députés ont voté, jeudi 20 décembre en lecture définitive, le projet de loi de finances pour 2019, dont l'examen a été bousculé pour tenir compte des réponses apportées par l'exécutif au mouvement des "gilets jaunes". Hormis la suppression de la hausse des tarifs de la taxe carbone, la plupart des modifications apportées par les sénateurs ont été retirées.

Le Gouvernement prévoyait à l'article 3 du projet de loi de programmation une réduction du déficit public sur la période de programmation de 2,9 % en 2017 à 0,2 % du PIB en 2022, soit une baisse de 2,7 points de PIB en cinq ans et un retour à un quasi-équilibre budgétaire

Trajectoire de réduction du solde public

(en % du PIB)

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde	- 2,9	- 2,6	- 3,0	- 1,5	- 0,9	- 0,2

Le déficit public 2017 a finalement été arrêté à 2.6% du PIB, celui de 2018 devrait être au même niveau.

Le PLF 2019 s'est fixé pour objectif un déficit de 2,8% dont 0,9% serait attribué à la transformation du crédit d'impôt compétitivité en allègement (phénomène d'année « double »).

Rappelons que la loi de programmation attend des collectivités un effort important en faisant notamment peser sur les APUL l'essentiel de l'effort de diminution du déficit public.

Taux de croissance des dépenses publiques en volume, hors crédits d'impôt (en %)

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Administrations publiques, hors crédits d'impôt	0,8	0,5	0,6	0,4	0,2	0,1
– dont administrations publiques centrales	1,0	0,1	0,8	1,2	0,7	0,2
– dont administrations publiques locales	0,7	0,3	0,7	- 0,3	- 1,6	- 0,6
– dont administrations de sécurité sociale	0,6	0,9	0,4	0,1	0,6	0,4

En application de cette politique, l'État a signé avec 228 collectivités (sur 322 identifiées initialement) des contrats visant à limiter la progression de leurs dépenses réelles à 1.2% en moyenne, ce seuil pouvant être apprécié à la hausse ou à la baisse suivant le contexte local.

Il n'est cependant pas exclu que ce principe de contractualisation soit étendu dans les années à venir à des collectivités de strates inférieures.

Mesures relatives à la fiscalité locale

Le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation, instauré sur 3 ans, se poursuit dans sa deuxième année de baisse pour un montant de 3.8 milliards d'euros, après 3.2 milliards en 2018. La suppression de l'intégralité de la taxe d'habitation est prévue d'ici 2021, hors résidences secondaires. La question de compensation de l'État envers les collectivités sera examinée dans un projet de loi spécifique sur les finances locales au cours du 1er trimestre 2019. Le coefficient de revalorisation des bases fiscales entraîne mécaniquement une hausse du produit fiscal attendu. Il reste inconnu à ce jour. Au titre de 2018, ce coefficient était fixé exceptionnellement à 1,012. Pour rappel, le coefficient de 2017 était de 0,4.

Investissement local

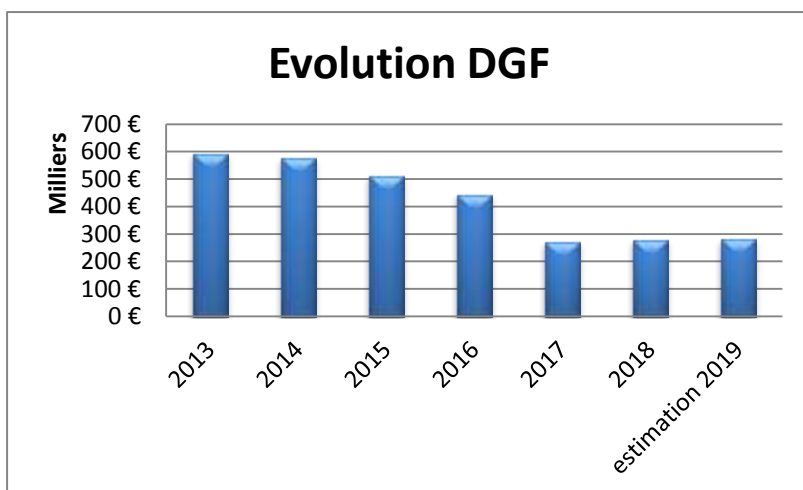
Les députés suppriment les dispositions introduites par les sénateurs sur l'investissement local (création de commissions départementales, etc.). Est également retirée du texte une mesure de fléchage d'une partie des crédits de la Dotation des Équipements des Territoires Ruraux (DETR) qui « risquerait d'avoir des effets négatifs ».

Seule la disposition qui prévoit une publicité des subventions accordées au titre de la DETR est maintenue.

Un premier sous-amendement vient en outre renforcer la transparence dans l'attribution de la DSIL et son articulation avec la DETR. Un deuxième sous-amendement vise à « renforcer le caractère péréquateur de la répartition de la première part de la nouvelle dotation de soutien à l'investissement des départements, en ciblant plus efficacement les départements qui doivent mener des projets de grande ampleur » : deux critères sont ajoutés (longueur de voirie départementale et nombre d'enfants âgés de 11 à 15 ans).

Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : Les députés rétablissent la garantie de DSR « cible » introduite à l'Assemblée nationale, dans ses modalités initiales, qui prévoyaient que la commune devenue inéligible perçoit 50 % de la DSR « cible » perçue l'année

Pour 2019, la DGF évoluerait, pour Grisolles de la manière suivante :



* selon la simulation de l'AMF

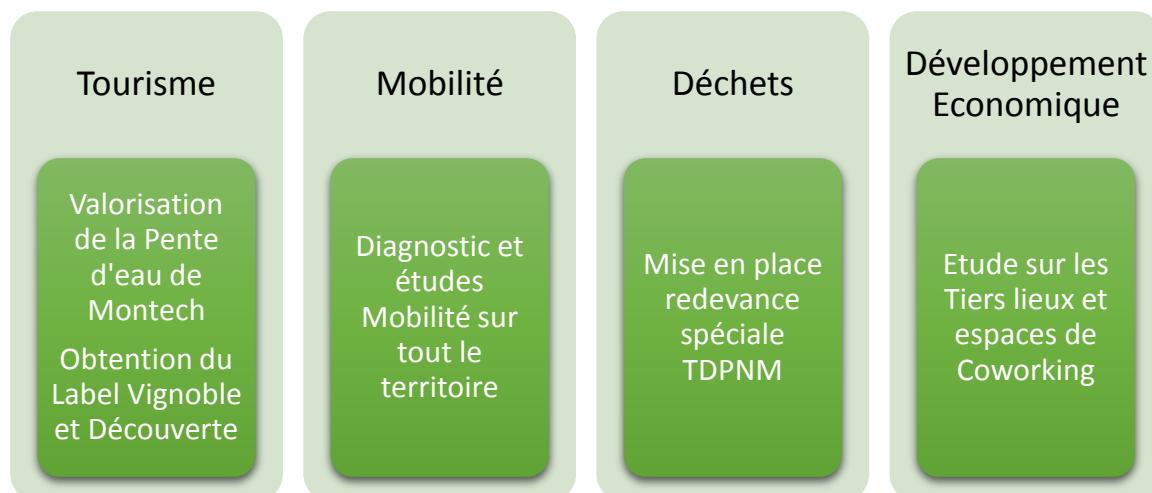
En 2019, la dotation forfaitaire d'une commune est composée :

- du montant de dotation forfaitaire perçu en 2018
- d'une part liée à la variation de la population entre 2018 et 2019 ; cette part est négative en cas de perte d'habitants et positive en cas de hausse de population
- d'un écrêtement appliqué sur la dotation forfaitaire ; cet écrêtement concerne les communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse un certain seuil

C- Le Contexte Local

- **Grand Sud Tarn et Garonne**

En 2019, 25 communes et 41 000 Habitants



À l'échelle de Grisolles, transfert des PEM (pôle d'échange multimodaux). Le parking de la gare de Grisolles est concerné. Une prestation d'entretien entre la commune et la CCGSTG sera contractualisée.

- **Grisolles**

Le contrat cadre « bourg centre » avec la Région Occitanie, le Département de Tarn et Garonne, la CCGSTG et le PETR Garonne Quercy Gascogne.

Ce contrat a pour objectif d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Grisolles vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
 - le développement de l'économie et de l'emploi ;
 - la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
 - la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel,
- ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique et il offre de nouveaux financements pour les projets de la commune.

Mise en place d'un « Pass culture sports » à destination des enfants grisollais : dispositif d'aide financière destinée aux jeunes âgés de 3 à 15 ans souhaitant adhérer à une association sportive et / ou culturelle.

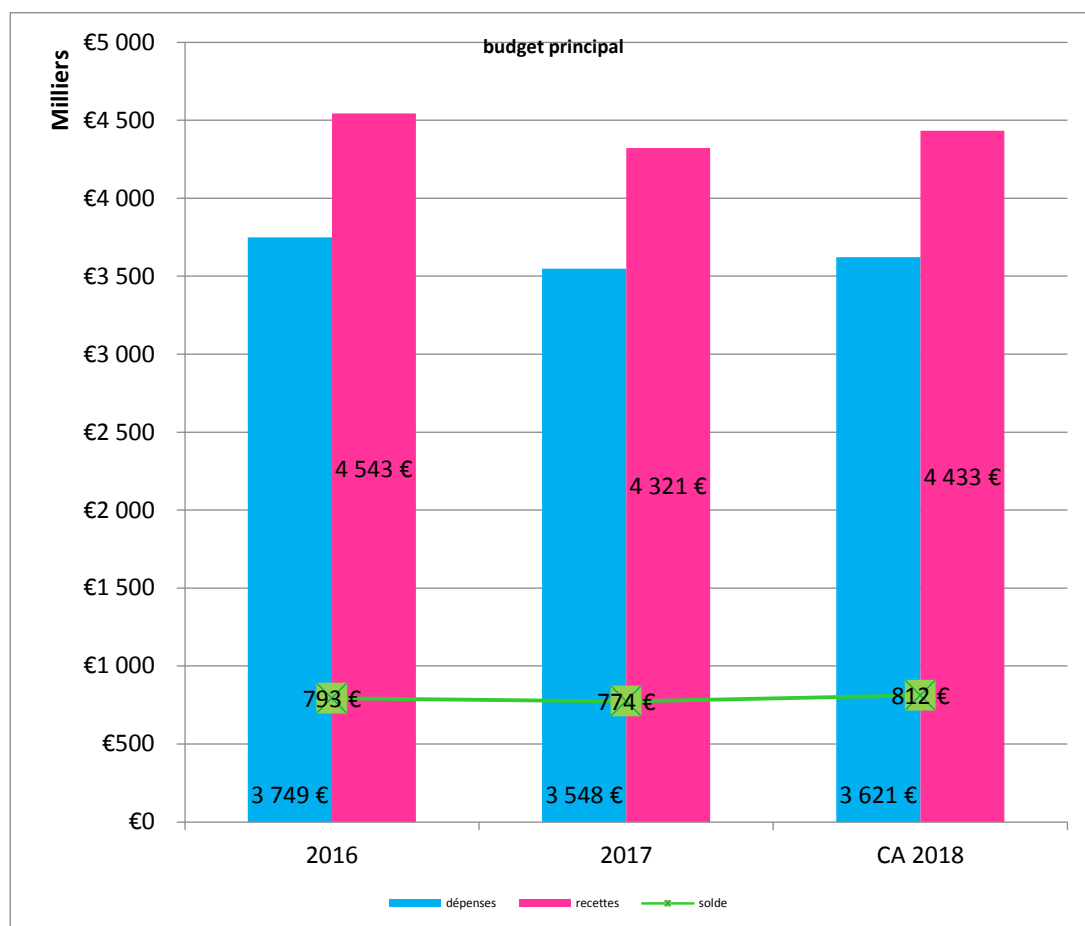
Dans le cadre de l'AVAP et dans la démarche Bourg centre. Mise en place d'une aide à destination des commerçants pour l'embellissement des façades des commerces.

PARTIE II - RÉTROSPECTIVE 2018

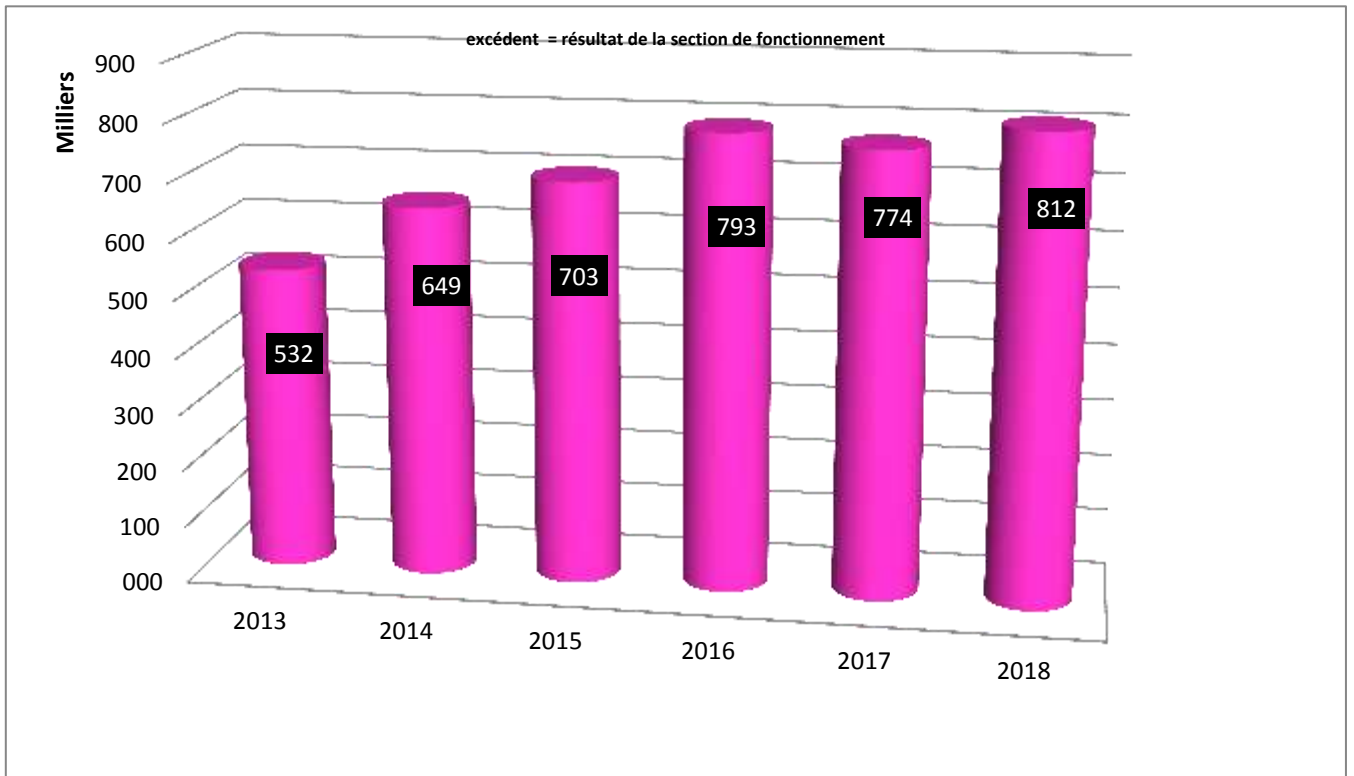
A. Les résultats consolidés / Comptes administratifs (CA)

BUDGET PRINCIPAL	dépenses	recettes	solde	résultat reporté	solde exercice	Restes à réaliser	résultat global
FONCTIONNEMENT	3 621 258 €	4 433 144 €	811 886 €		811 886, €		811 886 €
INVESTISSEMENT	1 216 909 €	1 617 573 €	400 663, €	-328 405 €	72 258 €	918 057 €	990 315 €
	4 838 168 €	6 050 717 €	1 212 549 €	-328 405 €	884 144 €	918 057 €	1 802 201 €
BA ZAC	dépenses	recettes	solde	résultat reporté	solde exercice	Restes à réaliser	résultat global
FONCTIONNEMENT	672 750 €	672 750 €	0 €	23 651 €	23 651 €		23 651 €
INVESTISSEMENT	690 480 €	672 750 €	-18 540 €	5 269 €	-13 270 €		-13 270 €
	1 363 231 €	1 345 501 €	-18 540 €	28 920 €	10 380 €	0 €	10 380 €
BA 12 LOGEMENTS	dépenses	recettes	solde	résultat reporté	solde exercice	Restes à réaliser	résultat global
FONCTIONNEMENT	24 093 €	58 812 €	34 719 €	24 632 €	59 351 €		59 351 €
INVESTISSEMENT	24 930 €	34 320 €	9 390 €	-4 948 €	4 441 €		4 441 €
	49 024 €	93 133 €	44 109 €	19 683 €	63 793 €	0 €	63 793 €
CONSOLIDATION	dépenses	recettes	solde	résultat reporté	solde exercice	Restes à réaliser	résultat global
FONCTIONNEMENT	4 318 103 €	5 164 708 €	846 605 €	48 283 €	894 888 €	0, €	894 888 €
INVESTISSEMENT	1 932 321 €	2 324 644 €	391 513 €	-328 084 €	63 429 €	918 057 €	981 486 €
résultat consolidé	6 250 424 €	7 489 353 €	1 238 119 €	-279 801 €	958 317 €	918 057 €	1 876 374 €

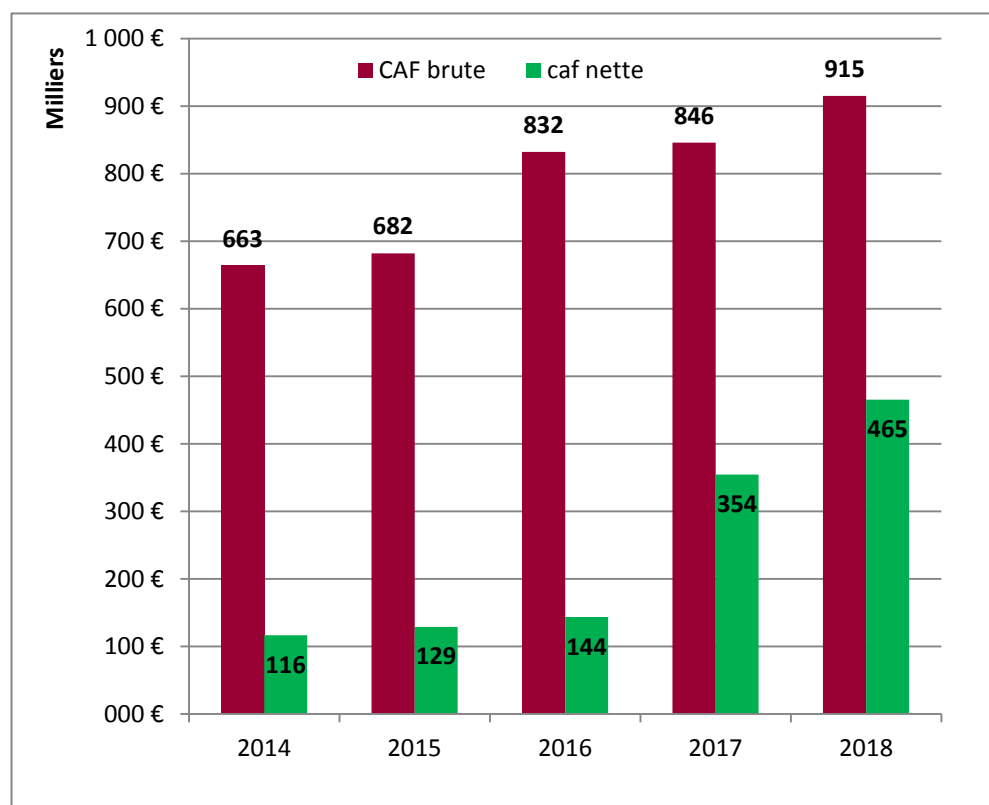
- **Résultat de fonctionnement**



Le résultat de la section de fonctionnement est égal à la différence des recettes et des dépenses de fonctionnement. Il est en progression constante



B. L'épargne de la collectivité (budget principal)



Les Capacités d'autofinancement (**CAF**) **brutes et nettes** connaissent une **croissance** soutenue depuis 2013 mais en raison de l'endettement de la commune, la **CAF nette** est **insuffisante** pour financer les **investissements** et la commune doit chercher des sources de financement externes : dotations, subventions, FCTVA, emprunt...

Ratios						strate	Toutes
	2014	2015	2016	2017	2018	3500 à 10 000 ha (2016)	communes françaises, hors Paris, (2017)
Taux d'épargne de gestion	16,1%	18,8%	20,4%	19,2%	21.8 %	nc	nc
Taux d'épargne brute	14,2%	14,9%	17,6%	17,6%	19.91%	17,3%	16,4%
Taux d'épargne nette	0,8%	1,4%	0,7%	5,9%	9.1%	10,1%	9.2%

Données issues de l'analyse réalisée par la Banque postale

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) :

Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de la section de fonctionnement, permet d'effectuer des comparaisons d'une collectivité à l'autre. L'expérience démonte qu'un seuil critique se situe autour de 10-12%. En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme.

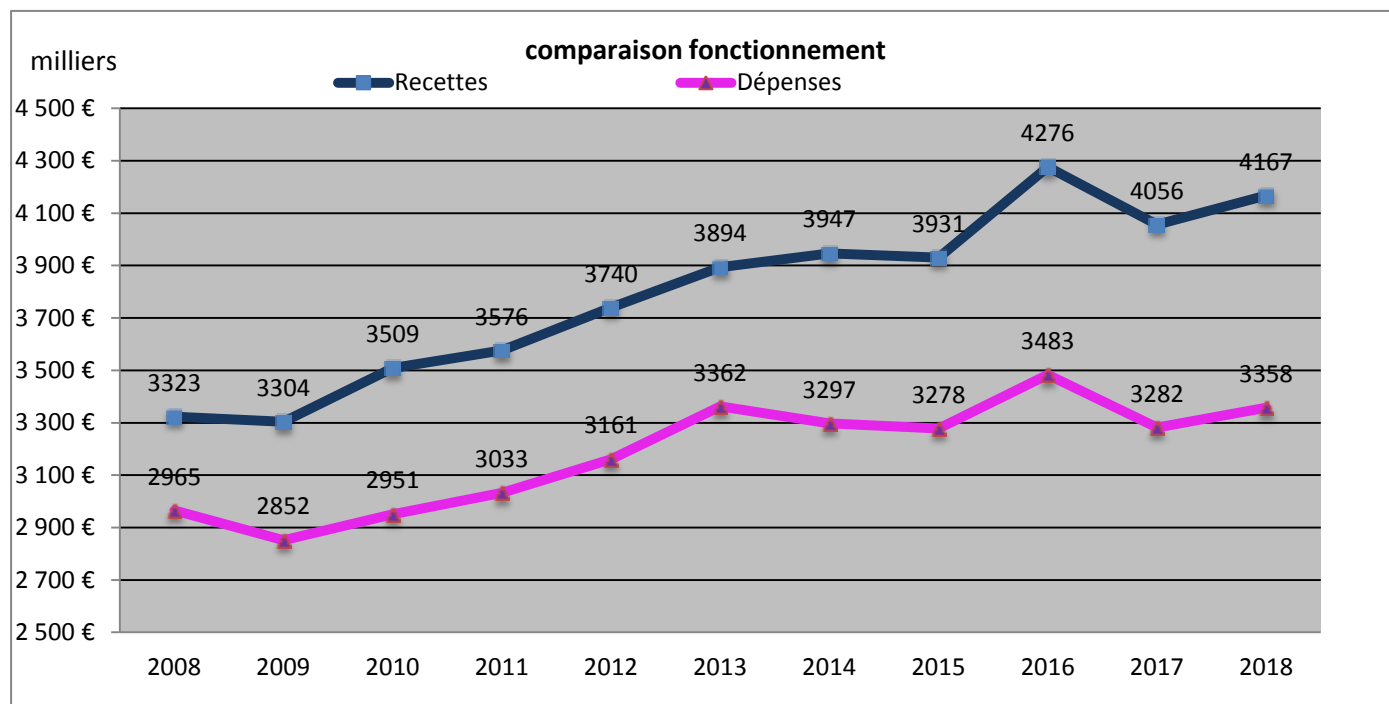
Le taux d'épargne brute, en croissance depuis 2014 indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir et rembourser la dette (ayant servi à investir), il est légèrement supérieur à la moyenne de la strate

Le taux d'épargne nette qui mesure la capacité d'endettement supplémentaire de la collectivité varie selon la structure de la dette

En croissance soutenue depuis 2017, elle encore de peu en dessous de la moyenne de la strate.

C. LE FONCTIONNEMENT 2018

Le fonctionnement du budget principal



- Les courbes, restent en parallèle, excepté en 2013, et montrent une tendance à l'inverse de nombreuses autres collectivités. Finalement, « l'effet ciseau » est évité malgré la baisse des dotations entre 2014 et 2017.
- Les transferts de compétence, la dynamique des bases des taxes, la volonté de maîtrise des dépenses et la conjoncture favorable des taux d'intérêts expliquent cette situation favorable.
- En 2018 les recettes de gestion progressent plus rapidement (2.66%) que les dépenses de gestion (+2.26%), tendance à surveiller.

Tableau récapitulatif fonctionnement 2014-2018

Dépenses en €

Chapitres	Libellé	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolution 2017/2018
011	Charges à caractère général	899 649,52	935 099,78	873 907,84	870 265,91	912 033,24	4,80%
012	Charges de Personnel	1 678 944,41	1 640 641,24	1 596 740,54	1 656 671,53	1 663 735,49	0,43%
65	Autres charges de gestion courante	530 195,22	512 920,31	524 264,31	593 101,68	578 416,06	-2,48%
66	Charges financières	167 214,00	144 908,59	124 892,95	95 902,27	82 591,32	-13,88%
	Sous Total	3 276 003,15	3 233 569,92	3 119 805,64	3 215 941,39	3 236 776,11	0,65%
67	Charges exceptionnelles	451,31.00 €	21 201,45	0,00	100,00	19 186,06	19086,06%
014	Atténuations de produits	244 336,00	241 752,00	241 752,00	241 752,00	241 752,00	0,00%
TOTAL	DEPENSES REELLES	3 520 790,46	3 496 523,37	3 361 557,64	3 457 793,39	3 497 714,17	1,15%
042	Opérations d'ordre	31 379,40	70 482,64	387 880,64	90 100,68	123 544,48	37,12%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 552 169,86	3 567 006,01	3 749 438,28	3 547 894,07	3 621 258,65	2,07%

Recettes en €

Chapitres	Libellé	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolution 2017/2018
70	Produits de services	215 340,04	213 049,08	205 173,89	189 781,27	195 010,26	2,76%
73	Impôts et taxes	2 564 408,50	2 612 398,50	2 645 441,50	2 884 837,00	2 949 882,00	2,25%
74	Dotations et participations	1 183 954,91	1 161 058,29	1 126 547,51	1 003 650,59	1 053 714,53	4,99%
75	Autres produit de gestion courante	67 934,38	69 113,36	66 750,61	63 309,90	63 437,28	0,20%
	Sous total	4 004 957,83	4 055 619,23	4 043 913,51	4 141 578,76 €	4 262 044,08 €	+2.91 %
013	Atténuations de charges	10 490,30	47 684,65	24 467,82	23 829,15	21 772,20	-8,63%
76	Produits financiers	4,64	3,58	1,94	2,42	2,42	0,00%
77	Produits exceptionnels	88 632,63	12 253,26	163 374,68	42 643,59	83 946,08	96,86%
TOTAL RECETTES REELLES		4 130 765,40	4 115 560,72	4 231 757,95	4 208 053,92	4 367 764,77	3,80%
42	Opérations d'ordre	97 477,54	104 634,32	311 076,38	113 346,83	65 380,10	-42,32%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		4 228 242,94	4 220 195,04	4 542 834,33	4 321 400,75	4 433 144,87	2,59%

Les recettes de fonctionnement : 4 433 144.87 €

Les recettes globales ont augmenté de **+2.59%** par rapport à 2017

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) de **+3.80%** par rapport à 2017 tandis que les recettes réelles hors recettes exceptionnelles ont augmenté de **+2.84%** par rapport au CA 2017

La principale ressource demeure la fiscalité directe : les 3 taxes ménages représentent **40%** des recettes réelles

Le passage à la FPU a figé les recettes des impôts économiques au montant de 2016 et représente 22% des RRF.

Il a également modifié la structure des recettes :

La DGF qui représentait 12.5% des RRF en 2015 ne représente plus que 6.4% en 2018.

La DSR est devenue la ressource la plus importante des dotations (passant de 6% à 8.15%).

Les dotations ne représentent plus que **24% des RRF** en 2017 pour 28 % en 2015

- ✓ **Chapitre 70 produits des services** : qui représentent 4.46% des recettes sont en hausse de **+2.76%** par rapport à 2016

Principale recette : régie du restaurant scolaire qui augmente de **+1.45%**

- ✓ **Chapitre 73 impôts et taxes**, la recette principale, soit 66.54% des recettes globales et 67.54% des RRF évoluent de **+2.25%** par rapport à 2017 :

Les 3 taxes ménages (TH, TFB et TFNB) +CFE représentent en 2018 : **40%** des recettes globales : **+2.58%** par rapport à 2017 (dont 1.20% de revalorisation forfaitaire des bases et +0.5% d'augmentation des taux).

Le FPIC perçu à la répartition de droit commun en 2018

L'Attribution de Compensation (AC) de la CCGSTG **+0.67%** par rapport à 2017,

- ✓ **Chapitre 74 : dotations et participations**, 23.77% des recettes globales et 24.12% des RRF, **augmentent de +4.99%** par rapport à 2017.

Pour la 1^{ère} année depuis 2014, conformément à la loi de finances, avec la fin de la CRFP, la **DGF** a augmenté de **+2.69%**

Les autres dotations sont en hausse également

DSR +6.09%

DNP 81.35%

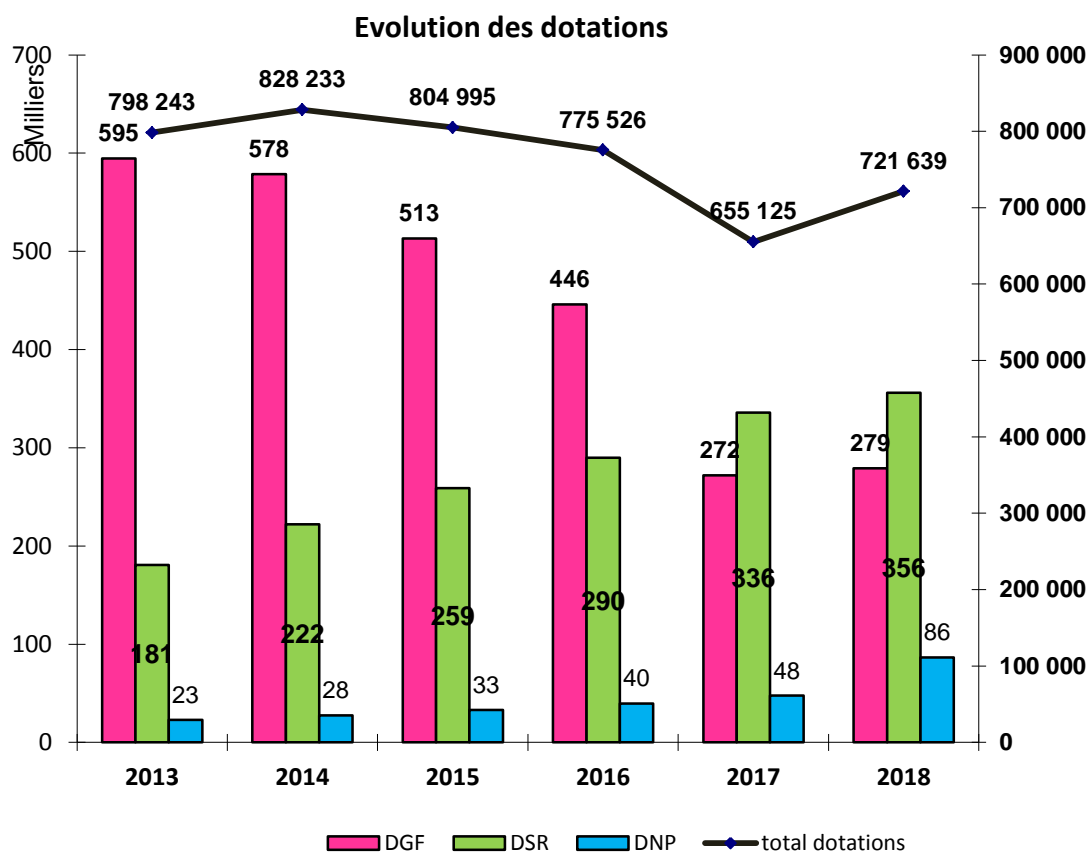
DMTO en forte augmentation +16.58%

Le FDPTP (Golfech) est en également en croissance de +15.91% alors que la baisse de ce fonds est annoncée (. Les FDPTP ont été intégrés dans les variables d'ajustement en 2017.)

FCTVA sur dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments communaux, soit **+27%**

Seules les **allocations compensatrices** continuent à baisser : **-4.60%**

Augmentation de la **dotation station passeport** prévue au LPF **+70%**



En conclusion : les recettes ont augmenté légèrement par rapport à la prévision budgétaire et en rapport à 2017, les recettes réelles (hors recettes exceptionnelles) également (de 116 000 €)

Les dépenses de fonctionnement : 3 621 258.65€

Le premier poste de dépenses demeure la masse salariale (**47,57% des DRF**)

Les dépenses globales ont augmenté de **+2.07 %** par rapport au CA 2017 et les dépenses réelles **+1.15%** par rapport à 2017

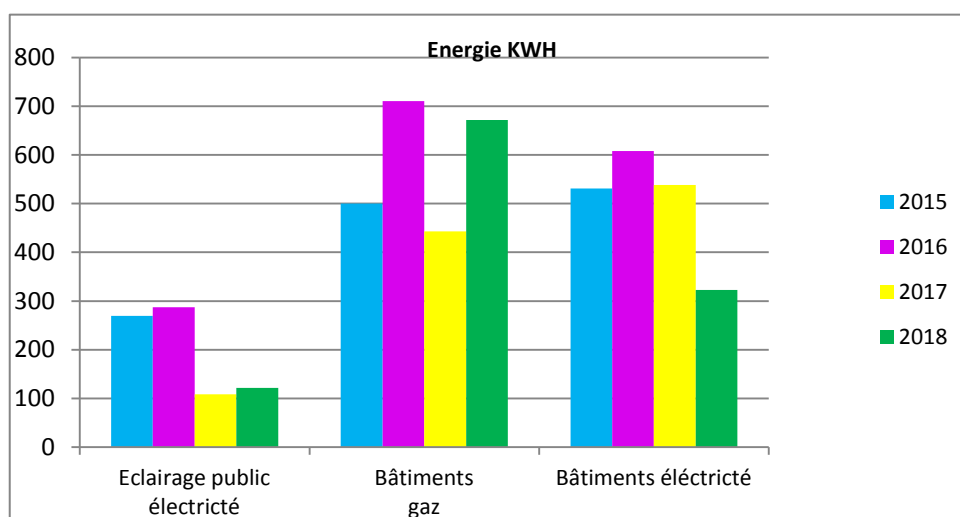
a) Chapitre 011-charges à caractère général : représentent 23.71% des dépenses de fonctionnement et 24.5% des DRF en 2018

En augmentation de +4.80% par rapport au CA 2017 mais en baisse de -3.24 % hors sinistres

En effet, l'exercice 2018 a été caractérisé par 2 sinistres importants : à l'accueil de loisirs et à l'espace socioculturel qui ont occasionné pour 71 000 € de dommages.

Les principaux postes de dépenses sont

- L'énergie : **17.34%**
- Les repas restaurants scolaires : **14.19%**
- Les fournitures d'entretien : **9.26%**



Évolution du poste « énergie »

- Le poste « éclairage public » conserve une consommation maîtrisée et représente environ 12% de la facture énergétique de la commune .
- Celle des bâtiments communaux connaît une hausse significative liée à l'augmentation très importante du prix du gaz et de l'électricité ainsi que des taxes afférentes.
- si la consommation en électricité est stable , la consommation en gaz s'est beaucoup accrue en 2018 pour pratiquement revenir au niveau de 2016. Des études sont en cours pour en analyser les causes.
- Les repas restaurant scolaire : 2^e poste de dépenses en légère hausse de +0.81%. La hausse du prix des repas au 01/01/2018 (changement de fournisseur) a été compensée par la diminution du nombre de repas (53304 en 2018 /58034 en 2017).
- Un nouveau poste de dépenses : participation au service ADS de la CCGSTG : 9600 €

Les enveloppes budgétaires attribuées aux services : Culturels, Musée, CMJ, écoles, services techniques ont été respectées
Les services techniques ont même limité leurs dépenses

b) Chapitre 012 -charges de personnel représentent 45.44% des dépenses globales en 2018 et 47.57 % des DRF. Soit +0.43% par rapport au CA 2017 et +1.33% par rapport au BP2018

L'année 2018 a été marquée par des mouvements importants de personnel :

- 2 départs à la retraite en milieu d'année (administratif - école), 1 départ à la retraite en octobre 2018 d'un agent en maladie
- 1 mutation en septembre (administratif)
- Recrutement de 2 agents début 2018 aux services techniques, 1 titulaire et 1 contractuel
- Des congés maternités (administratif, musée), congés maladie.

Les départs ne sont pas automatiquement remplacés. Une réflexion est toujours portée pour une évolution des organisations si elle est nécessaire. La mobilité interne est privilégiée ainsi que l'emploi local.

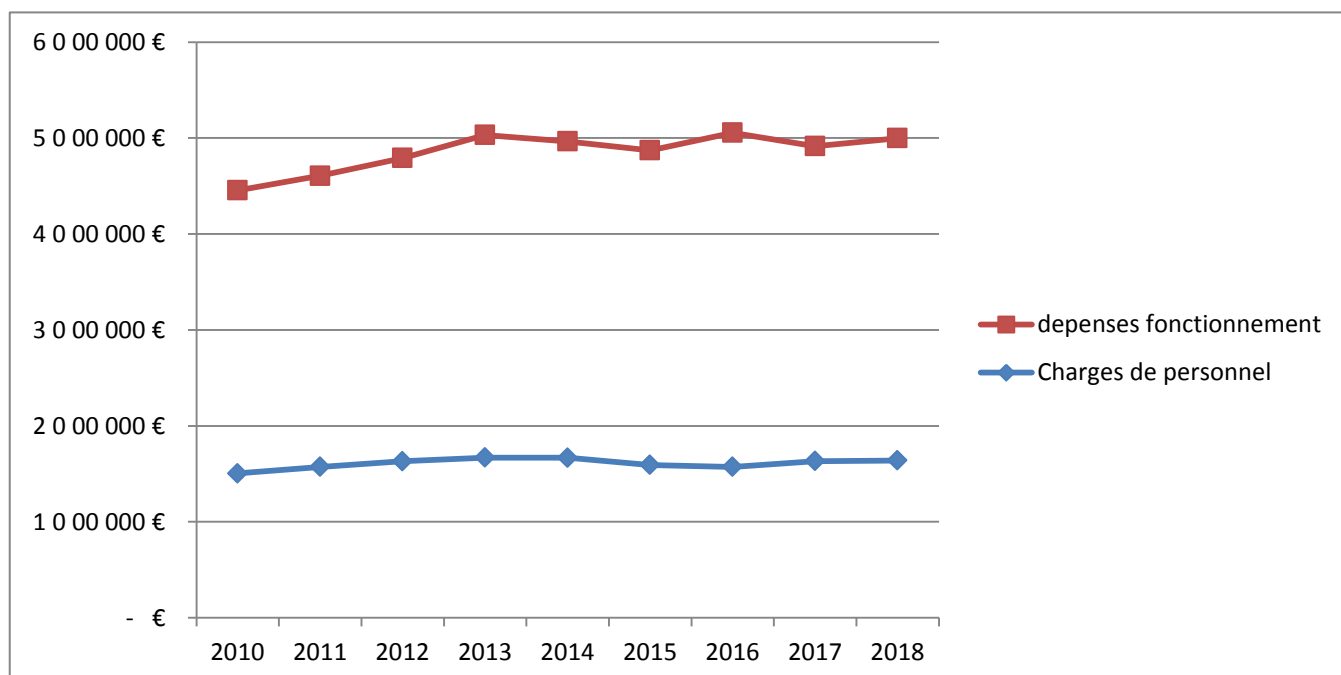
- Le poste des non titulaires * a évolué de +56.93% : une augmentation des rémunérations brutes des non-titulaires (212860 €) de **56.93 %** par rapport à 2017 (135 637 €), 2016 (92 000 €) et +172% (50 000€) par rapport à 2015

Effectifs au 31/12/2018 :

- **14 contractuels, 2 apprentis (10,57 ETP).**
- **39 titulaires (31,56 ETP)**

Soit 42,13 ETP

* remplacement divers, écoles, restaurant scolaire, service technique, musée, pour maladie, maternité, disponibilité. Certains arrêts de travail sont remboursés par l'assurance du personnel.

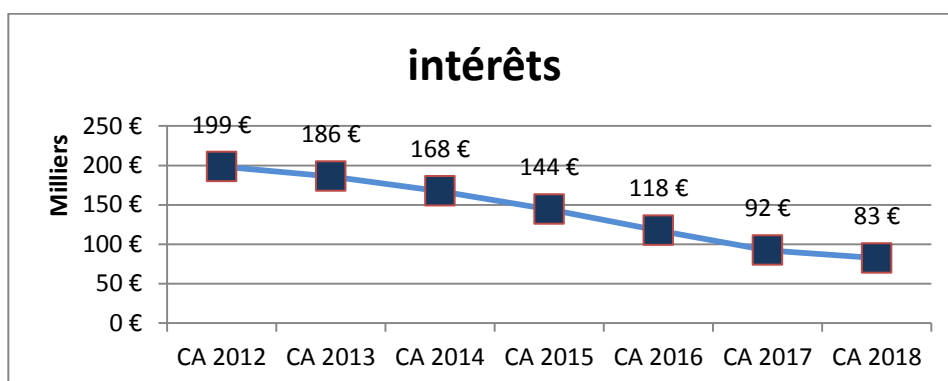


c) Chapitre 65 charges de gestion courantes représentent 15.97% des dépenses en 2018 et 16.54% des DRF : -2.48% par rapport à 2017

Baisse due essentiellement à la subvention au CCAS (consommée à 89%) : -3.62% par rapport à 2017 en raison de la maîtrise des dépenses mais surtout d'une subvention non prévue de 20 000 € de la CAF

d) Chapitre 66 charges financières : 2.28% des dépenses en 2018 : -13.88% (hors ICNE) par rapport au ca 2017

Les intérêts diminuent encore suite aux taux qui ont continué à baisser, à la structure de la dette (emprunts anciens /ou terminés)



e) Opérations d'ordre : 3.41% des dépenses en 2018

Le montant des amortissements augmente chaque année depuis 2013 (passage dans la strate des communes de plus de 3500h) au vue des investissements de la collectivité.

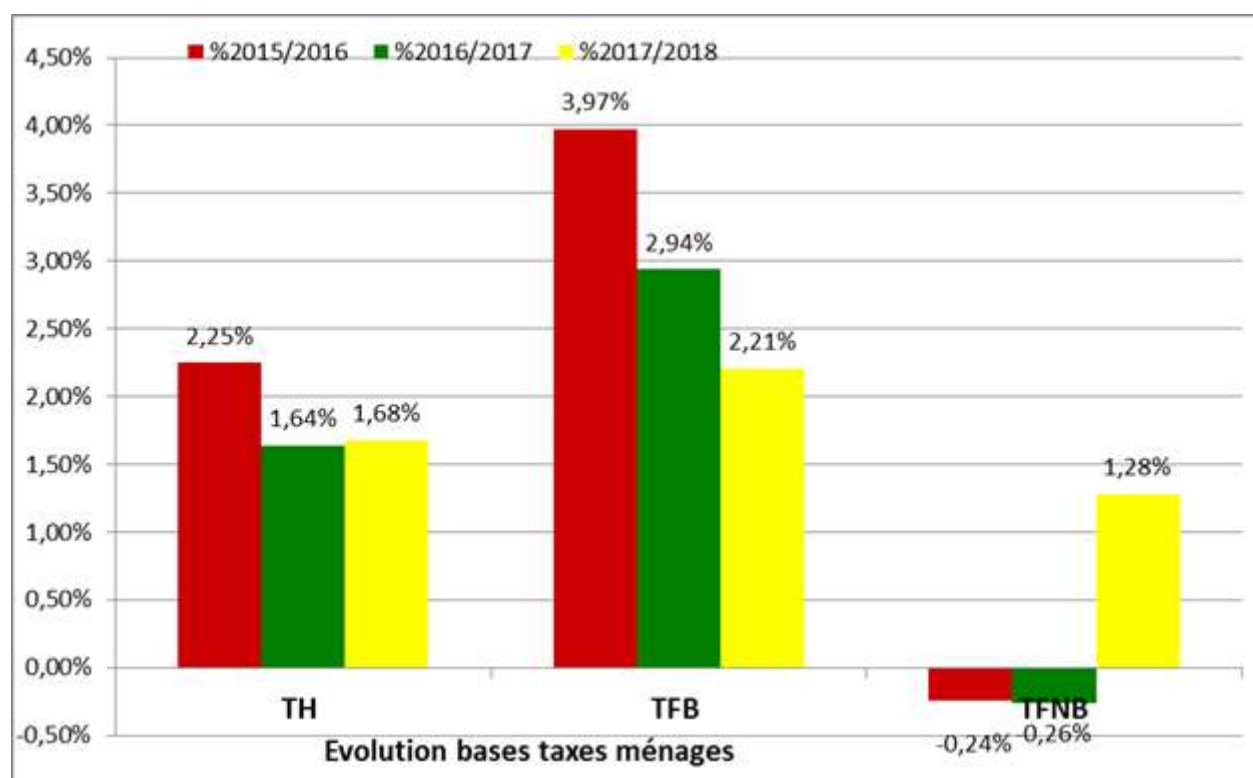
Conclusion : malgré 2 sinistres importants et une inflation de 1.80%, les dépenses réelles de fonctionnement ont connu une hausse maîtrisée de 1.15 % inférieur au taux demandé de 1.20 % aux 322 collectivités qui ont contractualisé avec l'état.

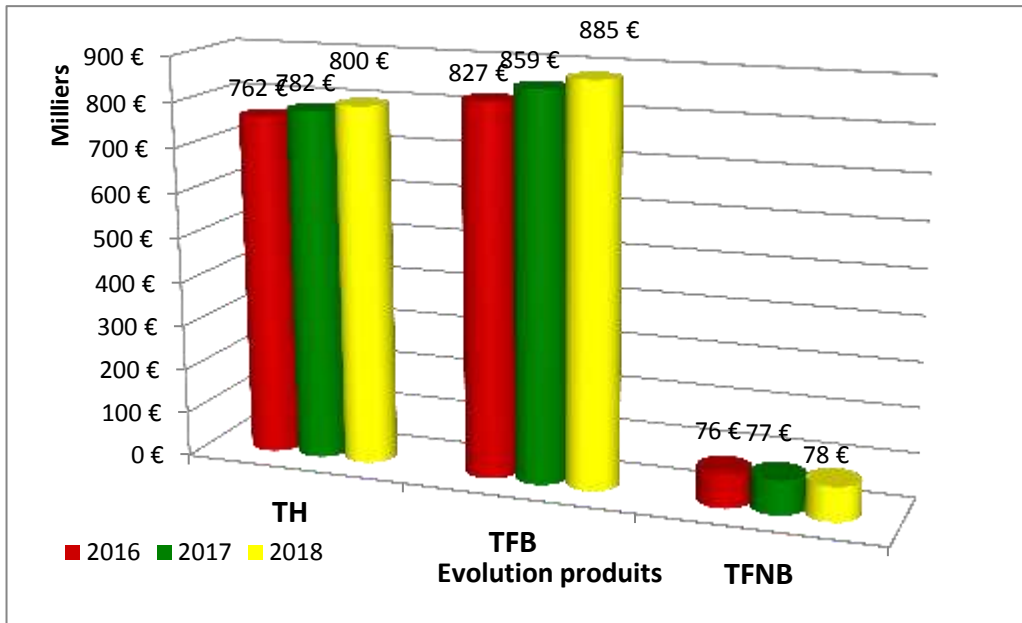
Les taxes

Les produits des taxes ménages ont augmenté de **+2.58%** entre 2017 et 2018, due à l'effet taux **+0.50%** et à la dynamique des bases.

Toutefois, les bases ont évolué moins favorablement entre 2017 et 2018, alors que la revalorisation forfaitaire (1.20 %) a été supérieure aux autres années (+ 0,4 % en 2017, 1% en 2016 et 0.9% en 2015).

Taxe	Taux 2017	Taux 2018
Taxe habitation (TH)	19.05%	19.15%
Taxe Foncier bâti (TFB)	25.73%	25.86%
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	133.81%	134.48%





D. L'INVESTISSEMENT 2018

Tableau récapitulatif investissement 2014-2018

Dépenses en €

Chapitre	libellé	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	74 500,00	74 500,00		
13	Subventions					649,48	
16	Emprunts et dettes assimilées	548 463,73	554 977,72	689 203,88	491 252,21	450 187,77	-8,36%
20	Immobilisations incorporelles	30 978,28	50 052,29	27 580,72	62 666,49	132 638,38	111,66%
204	Subventions d'équipement versées	43 238,00	21 619,00	160 537,00	376 383,94	1 021,65	-99,73%
21	Immobilisations corporelles	128 609,73	101 065,49	512 831,39	84 369,17	221 611,23	162,67%
23	Immobilisations en cours	679 537,59	563 432,92	814 633,49	291 368,50	324 745,09	11,46%
45...	Opérations pour compte de tiers				5 400,00		
Total dépenses réelles		1 430 827,33	1 291 147,42	2 279 286,48	1 385 940,31	1 130 853,60	-18,41%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 174,68	67 521,88	311 076,38	113 346,83	65 380,10	-42,32%
041	Opérations patrimoniales	16 213,09	386 989,54	132 532,77	15 201,12	20 676,12	36,02%
Total dépenses		1 538 215,10	1 745 658,84	2 722 895,63	1 514 488,26	1 216 909,82	-19,65%

Recettes en €

Chapitre	Libellé	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 17/18
10	Dotations, fonds divers et réserves	637 261,84	919 081,29	855 506,10	1 018 289,77	909 300,33€	-10,70%
13	Subventions d'investissement	291 195,90	99 812,34	434 019,75	86 494,86	63 749,81	-26,30%
16	Emprunts et dettes assimilées	707,00	168 000,00	500 483,19	500 000,00	500 302,33	0,06%
23	Immobilisations en cours	2 987,61	0,00	0,00	0,00		
45...	Opérations pour compte de tiers				5 400,00		-100,00%
Total recettes réelles		932 152,35	1 186 893,63	1 790 009,04	1 610 184,63	1 473 352,47	-8,50%
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 379,40	70 482,64	387 880,64	90 100,68	123 544,48	37,12%
41	Opérations patrimoniales	16 213,09	386 989,54	132 532,77	15 201,12	20 676,12	36,02%
Total recettes		979 744,84	1 644 365,81	2 310 422,45	1 715 486,43	1 617 573,07	-5,71%

1) Les dépenses s'établissent à 1 216 909.82 € contre 1 514 488,26 € en 2017

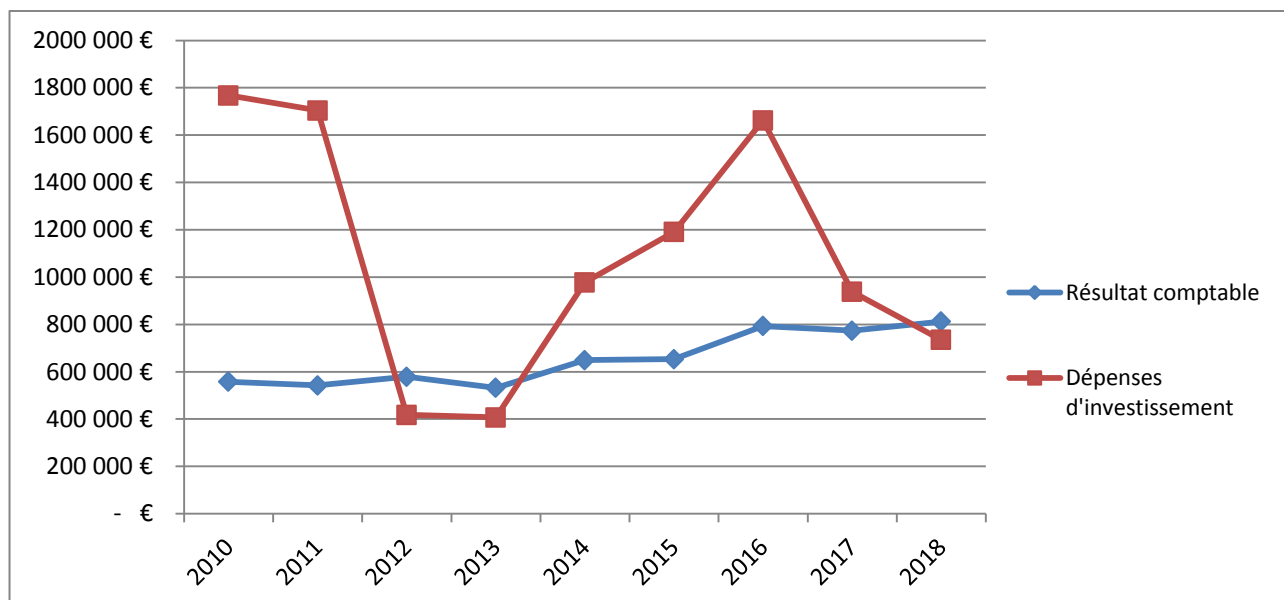
Le remboursement du capital représente environ 40% des dépenses réelles d'investissement (DRI)	449 730 €
Achat de matériel équipement qui représente 6.09% des DRI,	59 000 €
dont 1 Camion polybenne IVECO occasion	30 000 €
Du matériel et outillage, du mobilier, du matériel informatique, et des équipements divers	
Les études et travaux qui représentent environ 21% des DRI ,	497 400 €
Dont Début travaux de Réhabilitation de la halle	164 500 €
Travaux de réfection de 2 courts de tennis	86 530 €
Travaux toiture mairie	29 700 €
Travaux sur les réseaux (SDE) : rue Ferrière :	140 000 €
Etudes Aménagements urbains route d'Agen (TC2) –route de Toulouse(TC3)	125 000 €
Etudes Construction du Complexe sportif, zone chapelitou	18 700 €

2) Les recettes s'élèvent à 1 617 573.07 € en 2018 contre 1 715 486,43 € en 2017

Elles sont composées :

du FCTVA qui représente 4.88% des recettes réelles d'investissement (RRI) en baisse de -58%,	71 800 €
de La taxe aménagement également en hausse +24 %	46 830 €
de l'affectation du résultat de fonctionnement de N-1 , 54.5% des RRI,	773 506 €
des emprunts réalisés représentent 33% des RRI,	500 000 €
des subventions et participations	63 750 €
des opérations d'ordre	144 220 €

Évolution de l'investissement



Le résultat comptable représente l'autofinancement brut de la commune.

Ce graphique montre que les dépenses d'investissement (hors dette) seront financées en partie par l'autofinancement.

La commune complètera ses besoins de financement par l'emprunt, la FCTVA et les subventions.

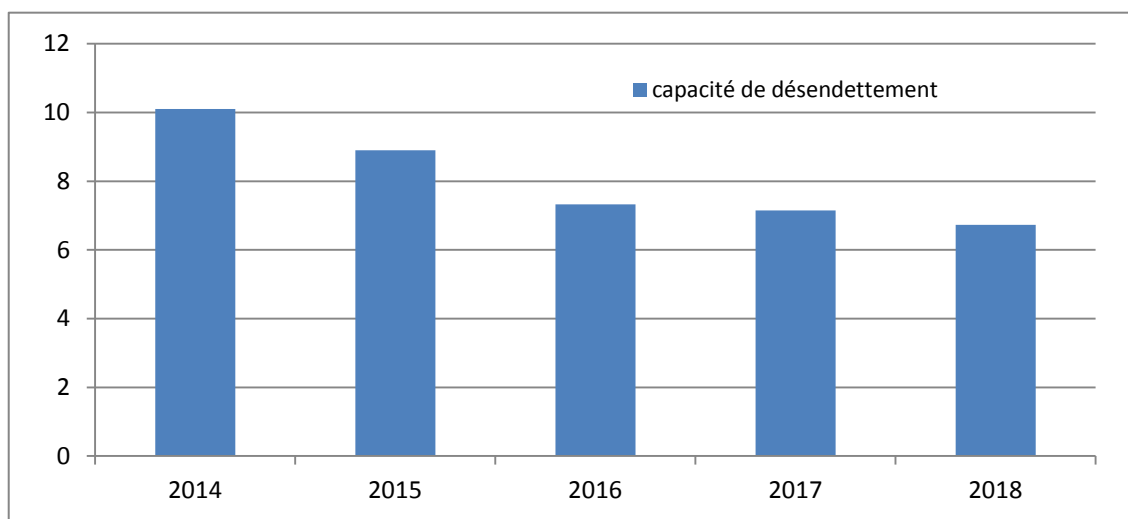
Nota : résultat comptable = excédent de fonctionnement

Le solde de la section d'investissement présente un résultat excédentaire + 400 663 € auquel il faut ajouter le résultat négatif de 2017, 328 405 €, soit un total de + 72 258 €. (Cette section était en déficit depuis 2015).

E. LA DETTE

1. La dette au 31 décembre 2018

Les efforts de désendettement entrepris depuis 2009 ont permis de diminuer l'encours de dette d'améliorer et les ratios sur l'endettement de la commune.:



Endettement

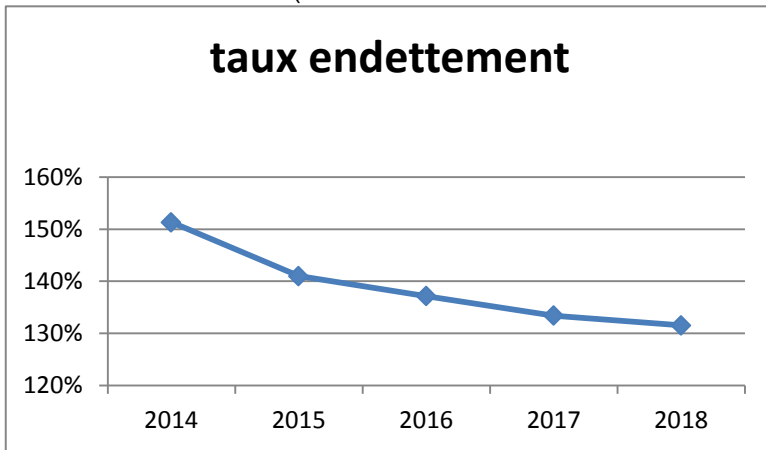
Ratios	2014	2015	2016	2017	2018	Strate 3500 à 10 000 ha (2016)	Moyenne nationale 2017
Capacité de désendettement	10,0 an(s)	8,9 an(s)	7,3 an(s)	7,1 an(s)	6.7 ans	4,2 an(s)	4.4 ans
Taux d'endettement	142,3%	132,7%	129,0%	125,7%	121.80%	72.3%	72.60%
Intérêts / dépenses de fonctionnement	5,1%	4,5%	4,0%	3,0%	2.40%	3.2%	3.00%
Annuité / recettes réelles de fonctionnement	17,4%	17,0%	19,9%	14,0%	12.20%	9.8%	9.4%

Ratio de désendettement (encours de dette / épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Ainsi, si le ratio de désendettement est de 15 ans, alors que la durée moyenne de vie des emprunts est de 13 ans, ceci signifie que la collectivité a les moyens pour rembourser sa dette en 15 ans, mais que celle-ci devra être remboursée en 13 ans. Ce ratio est cohérent avec la durée de vie moyenne des emprunts qui est de 9 ans.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse. C'est un des indicateurs mesurant la solvabilité d'une collectivité : combien d'années sont nécessaires si la commune affecte la totalité de ses excédents de fonctionnement à se désendetter. **Depuis 2014, le ratio est passé de 10 à 6.7 ans**

Taux d'endettement (encours de dette / recettes réelles de fonctionnement)

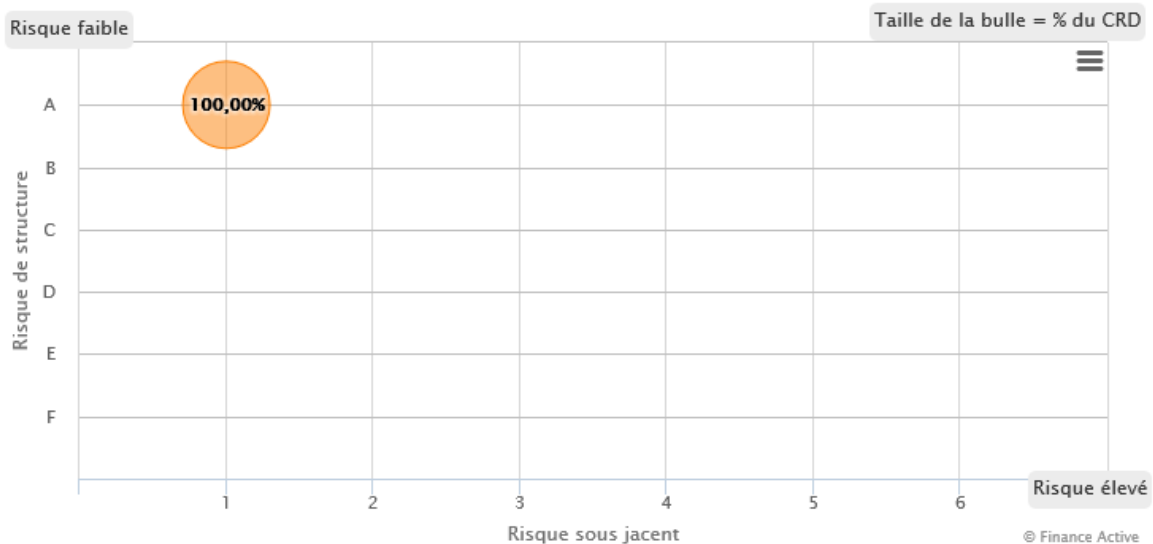


Au-delà de 100%, cela signifie que la dette de la commune dépasse une année de RRF (seuil d’alerte côtéDFGiP). Le taux d’endettement peut en effet être identique pour deux communes présentant des profils financiers très différents.

Annuité dans les recettes de fonctionnement : poids de l’annuité dans les ressources courantes de la commune.

L’annuité de la dette sommes des intérêts + remboursement normal de la dette absorbe un peu moins de 10% des RRF des communes. Si l’annuité de dette est plus élevée, pour éviter d’avoir une épargne nette négative, la commune doit dégager davantage d’épargne de gestion, ce qui est le cas pour Grisolles avec un taux de 12.20% pour 2018.

Structure de la dette :



Tous les emprunts sont de typologie Gissler 1A soit **aucun emprunt** structuré ou « toxique ».

Dette selon la charte de bonne conduite

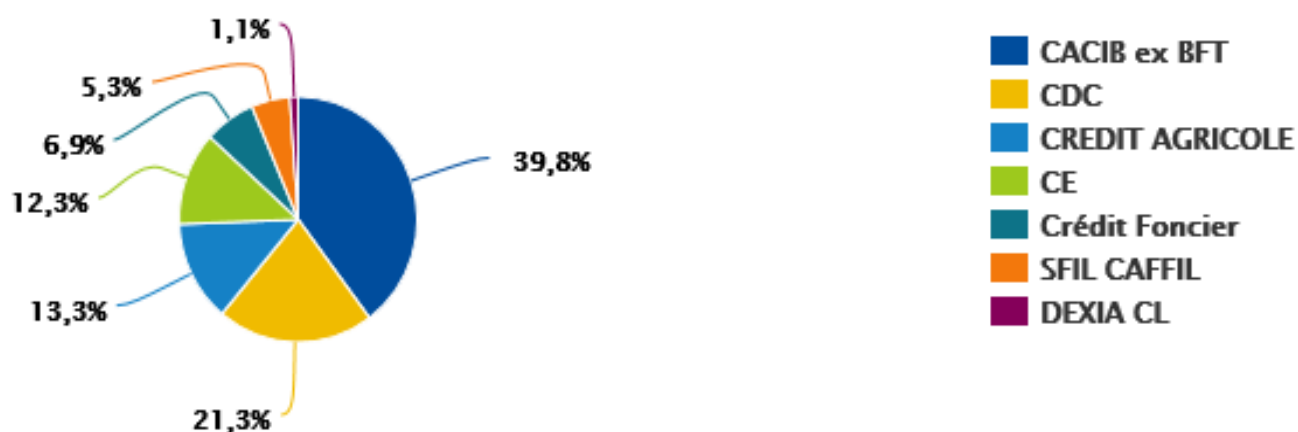
Tous budgets confondus	CRD Au 31/12/2018	CRD 31/12/2017	
La dette globale est de :	6 398 130.76 €	6 390 199. €	→
Son taux moyen s'élève à :	1.38 %	1.42 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	15.19 ans	15.81 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	8.73 ans	9.14 ans	↓

2. Répartition de la dette

La dette est répartie sur 3 budgets dont voici les principaux éléments :

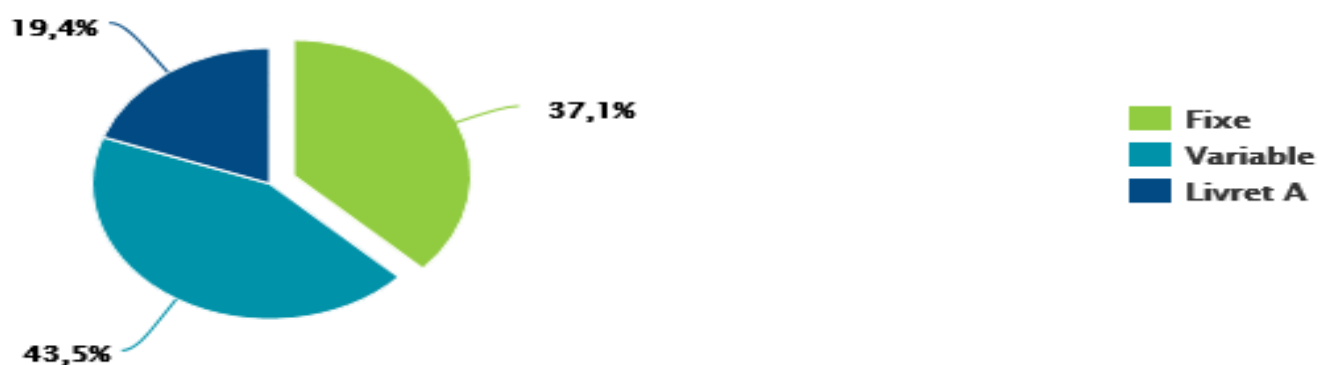
Budget	CRD	Taux moyen	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)	Nombre d'emprunts
Budget principal	5 321 686.83 €	1,46 %	14 ans	8 ans	15
Budget annexe ZAC	659 480.00 €	0,00 %	21 ans	13 ans	1
Budget annexe 12 logements	416 963.93 €	2,50 %	17 ans	9 ans	1

Dette par prêteur



© Finance Active

Dette par type de risque



© Finance Active

PARTIE III - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Grisolles est un bourg centre qui rayonne sur les communes alentours et qui doit pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Les administrés grisollais sont en demande de services et d'une économie locale dynamique. Nous agissons pour l'attractivité de notre territoire en valorisant le cadre de vie, le logement, les espaces publics, le patrimoine, et l'aménagement numérique (la fibre à Grisolles avant février 2021).

Pour ce faire nous proposons un budget maîtrisé qui réponde à 3 critères objectifs :

- 1. Maîtriser les dépenses de fonctionnement, notamment les charges à caractère général tout en préservant la qualité du service public qui est du à nos administrés. Mais aussi pour maintenir un autofinancement suffisant qui permettra le financement des services et des infrastructures demandées par nos concitoyens**
- 2. Ne pas modifier les taux d'imposition pour 2019.**
- 3. Maintenir l'équilibre entre les nécessités d'investissements et un endettement raisonné.**

PARTIE IV - LES PROSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2019

Les éléments de prospective budgétaire à prendre en compte pour le BP 2019 **pour le budget principal**

A. Le fonctionnement

1) Les recettes de fonctionnement

a) Fiscalité directe les taxes

Dans la continuité de 2018, Le PLF 2019 ne prévoit pas de baisse des dotations.

La revalorisation forfaitaire des bases inscrite dans le PLF est 2.20%, toutefois l'évolution prévisionnelle des bases grisollaise est plus favorable :

TH +2.80%, TFB : + 2.52% T FNB : 1.57% donc une moyenne de 2.66%.

Cette tendance s'explique par la dynamique de la population (nouvelles habitations...).

(Le coefficient de revalorisation forfaitaire résulte, depuis la Loi de finances pour 2018, d'un calcul opéré sur l'inflation constatée dans le passé.

Plus précisément, il s'agit désormais de constater l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre à novembre. Ces données sont notamment disponibles sur le site de l'INSEE. Auparavant, le coefficient de revalorisation forfaitaire était déterminé via un amendement parlementaire et était inscrit en loi de finances « A compter de 2018, dans l'intervalle de deux actualisations prévues à l'article 1518, les valeurs locatives foncières sont majorées par application d'un coefficient égal à 1 majoré du quotient, lorsque celui-ci est positif, entre, d'une part, la différence de la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre de l'année précédente et la valeur du même indice au titre du mois de novembre de l'antépénultième année et, d'autre part, la valeur du même indice au titre du mois de novembre de l'antépénultième année. » et se calcule comme suit coefficient = $1 + \frac{(\text{IPC de novembre N-1} - \text{IPC de novembre N-2})}{\text{IPC de novembre N-2}}$ Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé)

Conformément à l'engagement pris, les taux n'augmenteront pas en 2019

Produit fiscal attendu 2019 à taux constants : 1 806 361 €, soit +2.46 % et 43 300 € de plus qu'en 2018,

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'année 2019 sera la seconde année de mise en œuvre de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales ce qui se traduira, pour les ménages concernés, par un dégrèvement de 65% de leur taxe d'habitation (hors « effets de taux » décidés par les collectivités bénéficiaires des taxes concernées).

(Pour rappel 30% en 2018 et 100% en 2020).

Évolution des bases des taxes ménages

TAXES	BASE 2017 réelle	%2016/2017	BASE 2018 réelle	%2017/2018	BASE 2019 estimation	%2018/2019
HABITATION	4 106 389	1,64%	4 175 203	1,68%	4 292 000	2,80%
FONCIER BATI	3 340 345	2,94%	3 414 067	2,21%	3 500 000	2,52%
FONCIER NON BATI	57 356	-0,26%	58 088	1,28%	59 000	1,57%

Évolution des produits

TAXES	2016	2017	2018	Estimation 2019
HABITATION	762 407,00 €	782 268,00 €	800 321,00 €	821 918,00 €
FONCIER BATI	826 505,00 €	859 462,00 €	884 623,00 €	905 100,00 €
FONCIER NON BATI	76 227,00 €	76 748,00 €	78 117,00 €	79 343,00 €
total	1 665 139,00 €	1 718 478,00 €	1 763 61,00 €	1 806 361,00 €

Évolution des taux

TAXES	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019
HABITATION	18.87%	19.05%	19,15%	19,15%
FONCIER BATI	25.47%	25.73%	25,86%	25,86%
FONCIER NON BATI	132.55%	133.81%	134,48%	134,48%

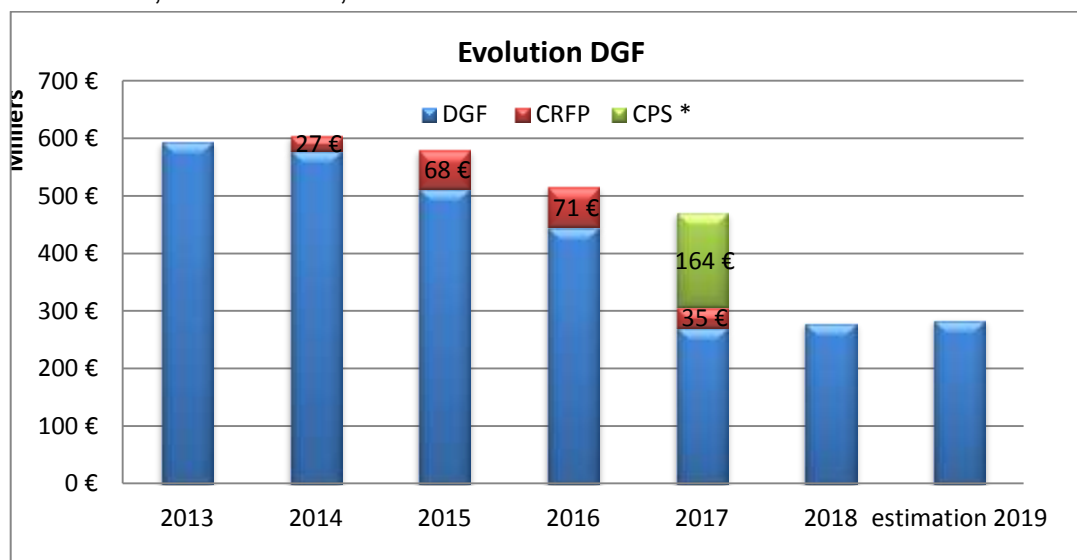
b) Fiscalité indirecte :

Conséquences du passage à la FPU :

✓ **Attribution de compensation (AC)** : suite au passage à la FPU en 2017, la commune va percevoir une attribution de compensation estimée de **980 000 €**, en déduction du montant des charges transférées suite au transfert du parking de la gare

✓ La DGF :

La CRFP (contribution au redressement des finances publiques) est supprimée depuis 2018, la dotation sera donc seulement revalorisée du montant de la population, soit estimée à 284 000 €, soit +1.75%, éventuellement diminuée de l'écrêtement.



• CPS = « compensations part salaires » a été transférée à la CCGSTG lors du passage à la FPU

- ✓ **FPIC** : encore cette année, incertitude sur la réversion par la CCGSTG.
- ✓ Incertitude également sur le montant du **Fonds** départemental de péréquation de la taxe professionnelle (**FDTP**), perçu au titre de la centrale de Golfech, qui devrait être en diminution, estimé à 26 000 €
- ✓ La **DSR** est maintenue avec une progression de **5.95%** , soit estimée 377 300 €
- ✓ LA **DNP** est maintenue stable soit au montant de 2018, soit 86400 €
- ✓ Les **allocations compensatrices** (sur les taxes ménages), augmentent globalement de 2.10%, soit 49 246 €
- ✓ La **taxe forfaitaire** sur les pylônes électriques augmente de **2.50%**

c) Les autres recettes :

- ✓ Les produits des services devraient légèrement baissés essentiellement dû à la diminution des recettes tarifaires du restaurant scolaire (72 % des produits) car le nombre de repas est en baisse.
Les autres recettes n'ont pas une importance significative et sont globalement maintenues (redevances d'occupation du domaine public, remboursements entre collectivités (CCAS ou communauté de communes)
- ✓ Les autres dotations, subventions et fonds de concours sont maintenues en prévision : les rythmes scolaires (en raison du maintien des 4,5 jours), pour le musée, pour la CAF (contrat enfance jeunesse)
- ✓ Le FCTVA sur les dépenses d'entretien sur la voirie et les bâtiments communaux réalisées en 2018, ce montant est estimé à 18000 €

L'atténuation des charges représente le remboursement de congé maladie des agents territoriaux. L'évolution de ce chapitre varie selon les absences et le type de maladies des agents.

*Au total, les recettes sont estimées **4 265 821 €**, soit moins **-3.77%** par rapport au CA 2018*

*Les recettes réelles devraient également baisser, **soit environ -3.60%** par rapport à 2018.*

2) Les dépenses de fonctionnement : Elles sont contraintes par de nombreux facteurs exogènes et rendent certaines dépenses difficilement compressibles et par des nouveaux postes de dépenses.

a) Les dépenses générales : 0.44% du ca 2018 (+3.20% du BP 2018)

Les charges à caractère général, liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des combustibles et carburants (très volatil), les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, l'indexation des primes des contrats d'assurance, des prix des contrats maintenance des bâtiments et des équipements, etc...

L'inflation prévue en 2019 est de 1,4 %.

- L'énergie, 1^{er} poste de dépenses (17%) : a connu une augmentation en 2018 et est revenue au niveau de 2016
Toutefois, la politique de gestion de l'énergie se poursuit : programme de remplacement de lampes, communication à destination des associations qui utilisent les bâtiments communaux et les stades, analyse des factures...
- Les repas du restaurant scolaire : 2^e poste de dépenses (13%) devrait diminuer en raison de la baisse des effectifs scolaires.
- Un nouveau poste de dépenses à partir de 2019 : la redevance spéciale sur les déchets non ménagers mise en place par la CCGSTG estimée à 10 000€, (qui concerne l'ensemble des producteurs de déchets non ménagers : les administrations de l'État et des collectivités locales, les entreprises commerciales, artisanales, industrielles et de service) le mode de calcul : forfait annuel de 100 € +coût variable en fonction des volumes collectés et du nombre de collectes par semaine. .
- La cotisation d'assurances sur les dommages aux biens de la collectivité connaît une augmentation de 50% liée aux sinistres importants de 2018.

b) Les dépenses de personnel en augmentation : +3.61 %

Les dépenses de personnel sont contraintes par des facteurs par des décisions qui ne relèvent pas seulement de l'exécutif local :

Facteurs exogènes

En 2019, peu de modifications des charges sociales contrairement aux années précédentes

- L'effet Glissement Vieillesse Technicité -GVT-;
- La Réactivation de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR)
- Coût des élections européennes

Facteurs endogènes :

Afin de contenir la progression de la masse salariale, chaque départ de la collectivité est analysé afin de déterminer les actions à mener (remplacement poste pour poste, suppression ou transformation pour s'adapter à l'évolution des missions)

- L'impact des mouvements de personnel de 2018
- La mobilité : départ en disponibilité d'un agent des Services Techniques (ST) au 01/01/2019
- Départ à la retraite d'un agent des ST au 01/5/2019
- Les recrutements :
 - d'un DGS contractuel au 01/01/2019
 - d'un agent contractuel au ST AU 01/03/2019
- La stagiairisation de 2 agents
- Le recours à des non titulaires pour les remplacements : maladie, maternité, essentiellement aux écoles, restaurant scolaire

La volonté de maintenir 2 apprentis, un aux écoles et l'autre aux services techniques

c) Le soutien au CCAS% pas d'augmentation

La collectivité finance le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) par une subvention. Celle-ci est maintenue au niveau du BP 2018, soit 377 500 €

d) Le soutien au monde associatif (+ 13.45%)

L'enveloppe des subventions est impactée par 2 mesures nouvelles :

- En faveur des jeunes grisollais : +20 000 € : pour faciliter et encourager les pratiques culturelles et sportives mise en place d'un pass « sport culture », pour chaque enfant, de la maternelle au collège.
- Revitalisation du centre bourg : + 10 000 € aide à l'embellissement des façades des commerces dans le cadre de l'AVAP, 25% du montant des travaux limité à 2500 € par commerce.

e) Les intérêts de la dette : -5.40 %n (ICNE inclus)

Le montant de remboursement des intérêts estimé à **87 000 €**, l'emprunt à taux fixe de 2 000 000 € contracté fin 2018 avec le Crédit Agricole, fait sensiblement remonter ce poste, toutefois, il s'agit d'une estimation car les intérêts en 2019 évolueront en fonction des débloquages de fonds effectués. Toutefois, la commune bénéficie d'un taux moyen de dette inférieure à la moyenne nationale

f) FNGIR : figé à 241 752 €

g) Les opérations d'ordre :

Montant des amortissements 97 800 €

Constitution d'une provision estimée à 5 000 € pour un éventuel dédommagement de commerces qui pourraient subir une perte d'exploitation en raison des travaux de la halle.

Au total le montant des dépenses est estimé **3 756 769 €** soit une hausse de **3.74%** % par rapport à 2018.

Le virement à la section de fonctionnement est estimé à **509 052 €**

3) L'investissement

Le poste « produits de cessions » sera important en raison de la vente de foncier pour une somme de 360 000 €

1) Les dépenses proposées pour 2019 à 5 435 313 €

Les dépenses d'équipement varient d'une année à l'autre en fonction des projets de la commune
Pour 2019, les principales dépenses :

Le montant du remboursement du capital de la dette	422 000 €
Les opérations d'ordre estimées	45 000 €
Les achats fonciers	197 800 €
Les équipements : 99 600 € dont	
Pour les services techniques : 1 véhicule et du matériel et outillage	30 000 €
Mobilier : services administratifs : armoires- chaises Poursuite de l'équipement en chaises du conseil municipal Poursuite de l'équipement en tables de l'espace socioculturel	8 000 €
Service culturel : équipement informatique Logiciel de gestion des données du musée, subventionné en partie par la DRAC	8 500 €
Poursuite de l'équipement informatique de 2 classes élémentaires et de tableaux	4 500 €
Panneau d'information en centre-ville	10 000 €
Rachat de la structure modulaire (en location actuellement) de 58.80 m2 située à l'école élémentaire	28 800 €

Les grands projets structurants sont décrits dans le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) ci-dessous :

Le PPI

Il est prévu entre 2017 et 2021, d'investir environ **8 400 K€** sur des projets structurants conformément aux engagements de la mandature. Ce PPI est réactualisé chaque année en fonction des priorités mais aussi en tenant compte des résultats et des subventions allouées.

	Projets	2018	2019	2020	2021	totaux
Bâtiments communaux	ADAP	0,00 €	45 000 €	53 000 €		98 000 €
	Bâtiments communaux (dont toitures)	56 471,00 €	86 400 €			142 871 €
Aménagements espaces urbains	Achat Bâtiment commercial		194 000 €			194 000 €
	Aménagements urbains (espace public Halle)				420 000 €	420 000 €
	Aménagements urbains (rénovation Halle)	164 500,00 €	465 680 €			630 180 €
	Aménagements urbains (Route d'Agen)	63 000,00 €	1 179 000 €			1 242 000 €
	Aménagements urbains (Route de Toulouse)	62 000,00 €	841 800 €			903 800 €
	Aménagements urbains (Rue des Moulins)				660 000 €	660 000 €
VOIRIE	Rue des peupliers		50 000 €			50 000 €
réseaux	Etude pluvial		56 300 €			56 300 €
	Enfouissement et éclairage Rte d'Agen		180 000 €			180 000 €
	Enfouissement et éclairage Rte de Toulouse					- €
	Enfouissement et éclairage rue ferrière	137 600,00 €				137 600 €
équipements sportifs	Complexe sportif (vestiaires)			50 000,00 €		50 000 €
	Complexe sportif (renov terrains et tennis couvert)	86 539,00 €		405 675 €		492 214 €
	Complexe sportif p1 (2terrains)	18 500,00 €	737 300 €			755 800 €
	Complexe sportif p1 (vestiaires)		800 000 €			800 000 €
équipements loisirs	Complexe sportif p1 (2 terrains)			420 000 €		420 000 €
	Complexe sportif p2 (maison associations)				480 000 €	480 000 €
	Complexe sportif p3 (dojo)					- €
	Complexe sportif p4 (espace loisir)				360 000 €	360 000 €
	jeux (écoles +aires)	1 800 €	58 200 €		- €	60 000 €
TOTAL Dépenses		590 410 €	4 693 680 €	928 675 €	1 920 000 €	8 132 765 €

Le financement des investissements :

L'objectif de 2019 est d'optimiser le recours aux subventions en programmant des opérations éligibles au fonds de soutien de l'Etat. Elle comprend notamment une enveloppe consacrée aux grandes priorités d'investissement et au financement des contrats de ruralité

FCTVA : Le FCTVA estimé au prorata des dépenses effectivement payées sur l'année 2018 :	88 000 €
Taxe d'aménagement estimée	45 000 €
La prévision autofinancement	509 052 €
Les recettes restant à réaliser de l'exercice 2018	290 990 €
Les subventions	208 666 €
L'excédent de fonctionnement affecté	811 886 €
Les amortissements et provisions	102 800 €
La réalisation de l'emprunt contracté avec le crédit agricole en 2018	2 000 000 €
Cessions immobilières dont : Terrain à la CCGSTG dans le cadre du transfert de compétences des ZAE Bâtiment rue des peupliers	446 200 €
L'excédent de la section reporté e	72 258 €
Un emprunt d'équilibre	860 461 €

Perspectives évolution

recettes fonctionnement	2018	2019	2020
atténuation de charges	21 772,00 €	4 200,00 €	0,00 €
produits des services	195 009,00 €	186 580,00 €	190 000,00 €
impôts et taxes	2 949 882,00 €	2 907 345,00 €	2 936 418,00 €
dotations et participations	1 053 714,00 €	1 060 046,00 €	1 066 406,00 €
autres produits de gestion courante	63 437,00 €	61 000,00 €	61 000,00 €
produits exceptionnels	83 946,00 €	1 650,00 €	0,00 €
s/total	4 367 760,00 €	4 220 821,00 €	4 253 824,00 €
travaux en régie	65 380,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
Total recettes	4 433 140,00 €	4 265 821,00 €	4 298 824,00 €
Dépenses fonctionnement	2018	2019	2020
charges à caractère général	912 033,00 €	916 025,00 €	900 000,00 €
charges de personnel	1 663 735,00 €	1 723 730,00 €	1 723 800,00 €
autres charges de gestion	578 416,00 €	656 200,00 €	656 200,00 €
charges financières	82 591,00 €	87 052,00 €	101 924,00 €
charges exceptionnelles	19 186,00 €	9 210,00 €	
atténuation de produits	241 752,00 €	241 752,00 €	241 752,00 €
s/total	3 497 713,00 €	3 633 969,00 €	3 623 676,00 €
dotations aux amortissements	91 200,00 €	97 800,00 €	98 000,00 €
opérations ordre	32 344,00 €	5 000,00 €	
Total dépenses	3 621 257,00 €	3 736 769,00 €	3 721 676,00 €
résultat	811 883,00 €	529 052,00 €	577 148,00 €
épargne brute	869 750,00 €	586 852,00 €	620 148,00 €
épargne nette	420 020,00 €	164 852,00 €	82 878,00 €
taux épargne brute	19.91%	16,61%	15,46%
RECETTES investissement	2018	2019	2020
FCTVA	71 897,00 €	88 000,00 €	750 368,79 €
subventions	79 758,00 €	498 666,00 €	685 885,00 €
taxes urbanisme	47 888,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
emprunt	500 303,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
s/total	699 846,00 €	1 631 666,00 €	2 481 253,00 €
résultat fonctionnement	773 506,00 €	811 886 €	529 052 €
s/total	1 473 352,00 €	2 443 552,00 €	3 010 305,00 €
cession	52 958,00 €	446 200,00 €	
amortissements	91 262,00 €	97 800,00 €	98 000,00 €
Total recettes	1 617 572,00 €	2 987 552,00 €	3 108 305,00 €
dépenses investissement	2018	2019	2020
capital dette	450 188,00 €	422 000,00 €	533 870,00 €
opérations PPI	620 617,00 €	4 693 680,00 €	928 000,00 €
ONI	60 048,00 €	80 633,00 €	80 000,00 €
achat foncier	0,00 €	194 000,00 €	
s/total	1 130 853,00 €	5 390 313,00 €	1 541 870,00 €
travaux en régie	33 398,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
TOTA dépenses L	1 164 251,00 €	5 435 313,00 €	1 586 870,00 €
Besoin de financement prévisionnel	-8 144,00 €	-3 725 595,00 €	556 131,00 €
Besoin de financement prévisionnel cumulé		-3 733 739,00 €	-3 177 607,00 €
emprunt cumulé	500 000,00 €	1 500 000,00 €	2 500 000,00 €

TABLEAU BUDGET PREVISIONNEL 2019

FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
chapitre	libellé	montant	chapitre		montant
011	Charges à caractère général	916 025,00 €	013	Atténuation de charges	4 200,00 €
012	Charges de personnel	1 723 730,00 €	70	Produits des services	186 580,00 €
014	Atténuation de produits	241 752,00 €	73	Impôts et taxes	2 907 345,00 €
65	Charges de gestion courante	656 200,00 €	74	Dotations et participations	1 060 046,00 €
66	Charges financières	87 052,00 €	75	Produits de gestion courante	61 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	9 210,00 €	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	20 000,00 €	77	Recettes exceptionnelles	1 650,00 €
042	Opérations d'ordre	102 800,00 €	040	Opérations d'ordre	45 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	509 052,00 €			
TOTAL		4 265 821,00 €	TOTAL		4 265 821,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses			recettes		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
			R001	Excédent N-1 de la section reporté	72 258,00 €
			10	Dotations fonds divers et réserves	133 000,00 €
			1068	Dotations fonds divers et réserves	811 886,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	423 500,00 €	13	Subventions	499 656,00 €
20	Immobilisations incorporelles	8 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilés	2 000 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	265 133,00 €	16	Emprunts d'équilibre	860 461,00€
23	Immobilisations en cours	4 693 680,00 €	024	Produits de cessions	446 200,00 €
042	Opérations d'ordre	45 000,00 €	040	Opérations d'ordre	102 800,00 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	509 052,00 €
TOTAL		5 435 313,00 €		TOTAL	5 435 313,00 €

C. État de la dette

Le montant du remboursement du capital pour 2019 s'élève à 422 000 €

La Collectivité a contracté un emprunt fin 2018 avec le crédit agricole à taux fixe sur 20 ans.

Jusqu'en 2021, la dette évoluera en fonction des débloquages de fonds demandés au fur et à mesure des besoins sur cet emprunt.

Celui-ci fait remonter l'encours de dette de la collectivité à partir de 2020.

L'orientation du profil d'extinction de la dette,

Budget principal.

Exercice	Annuité	Capital	Intérêts	Capital restant dû au 01/01/N
2019	503 311,75 €	421 019,09 €	82 292,65 €	5 321 686,85 €
2020	614 289,96 €	513 365,21 €	100 924,51 €	5 900 668,09 €
2021	626 570,71 €	523 972,51 €	102 597,49 €	6 387 302,88 €
2022	623 597,36 €	516 274,05 €	107 322,69 €	5 863 330,37 €
2023	621 440,57 €	525 092,85 €	96 347,22 €	5 347 056,32 €
2024	570 252,83 €	484 794,87 €	85 457,59 €	4 821 963,47 €
2025	511 346,63 €	436 573,15 €	74 773,22 €	4 337 168,60 €
2026	443 621,52 €	378 599,98 €	65 021,37 €	3 900 595,45 €
2027	405 938,90 €	349 934,74 €	56 004,10 €	3 521 995,47 €

L'orientation du profil d'extinction de la dette,

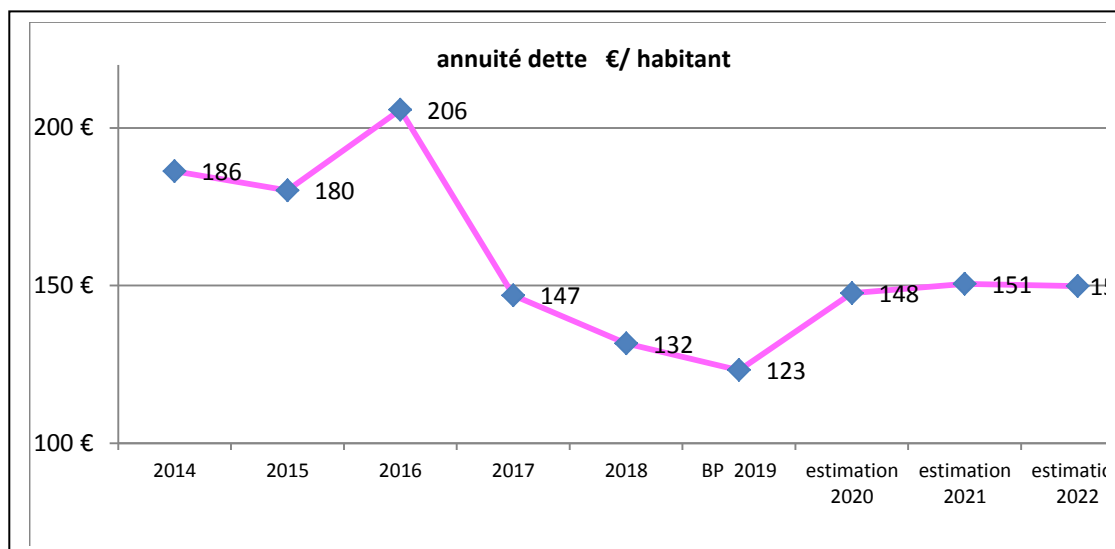
Tous budgets confondus

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 01/01/N
2019	557 173,07 €	92 914,59 €	464 258,48 €	6 398 130,78 €
2020	669 096,89 €	111 552,48 €	557 544,41 €	6 933 872,30 €
2021	682 526,25 €	113 377,17 €	569 149,08 €	7 376 327,89 €
2022	681 129,79 €	117 634,03 €	563 495,76 €	6 807 178,81 €
2023	679 531,49 €	106 074,22 €	573 457,27 €	6 243 683,05 €
2024	627 832,96 €	94 583,65 €	533 249,31 €	5 670 225,78 €
2025	569 738,61 €	83 504,01 €	486 234,60 €	5 136 976,47 €
2026	502 629,90 €	73 114,97 €	429 514,93 €	4 650 741,87 €
2027	465 675,52 €	63 506,53 €	402 168,99 €	4 371 226,94 €

BUDGET PRINCIPAL
Annuités

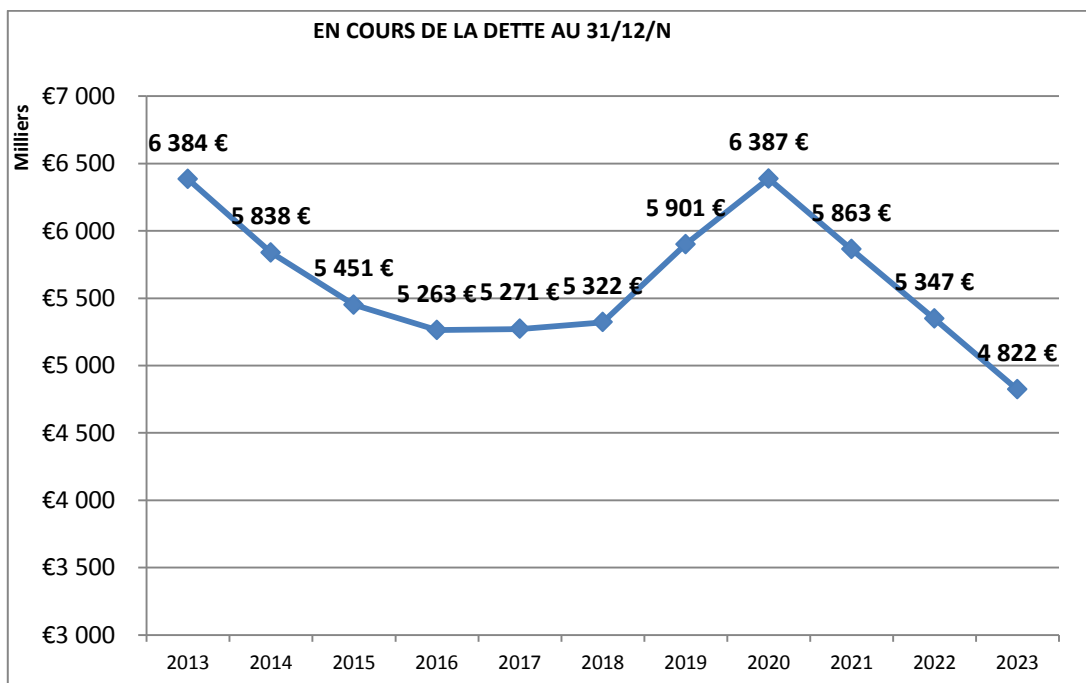
Code	Objet de l'emprunt	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
03001	reconstruction école et travaux-RD49	48 476,89 €									
04001	Aménagt Salle des Fêtes &-reconst. école	47 662,91 €	48 554,53 €	49 475,48 €	50 426,75 €	51 409,30 €	52 424,18 €	53 472,34 €			
05001	emprunt globalisé	26 512,78 €	26 512,78 €	26 512,78 €							
05003	travaux SDF-CAJ-	28 966,92 €	29 571,33 €	30 195,38 €	30 839,71 €	31 504,99 €	32 191,89 €	32 901,10 €	33 633,39 €		
06004	travaux église et création voie-nouvelle chapelitou	16 332,88 €	16 332,88 €	16 332,88 €	16 332,90 €						
07001	travaux abords esc et aménagts-urbains	50 990,00 €	54 312,00 €	58 740,00 €	61 290,00 €	78 973,04 €	81 085,76 €	83 298,04 €	85 608,48 €	88 015,60 €	90 548,04 €
08001	amenagts urbains city-stade-mairie - bat gare	49 199,08 €	49 199,07 €	49 199,04 €	49 199,04 €	49 199,04 €	49 199,07 €				
08002	Aménagements mairie-chapelitou et divers	61 341,14 €	61 341,15 €	61 341,14 €	61 341,14 €	61 341,14 €	61 341,14 €	61 341,14 €	61 341,14 €	61 341,14 €	61 341,14 €
10001	extension locaux scolaires-pézoulat - parking	29 097,82 €	28 341,82 €	27 585,82 €	26 829,82 €	26 073,82 €	25 317,82 €	24 561,82 €	23 806,02 €		
10002	travaux rue du pézoulat-aménagement p gare-	9 969,96 €	9 969,96 €	9 969,96 €	9 969,96 €	9 969,96 €	9 969,96 €	9 969,96 €	7 477,47 €		
11001	voirie 2011	37 850,67 €	36 608,00 €	35 365,34 €	34 122,67 €	32 880,00 €	31 637,33 €	30 394,67 €	29 152,00 €	27 909,28 €	
12001	investissement s 2012 travaux divers gymnase	41 379,40 €	40 526,12 €	40 583,53 €	41 913,61 €	40 567,46 €	39 221,31 €	37 888,15 €	36 529,02 €	35 182,89 €	25 503,61 €
15002	achat tracteur JOHN DEERE 3036E	4 500,00 €									
15003	PRET PSPL ECOLE ET BALAT BIEL	33 312,50 €	32 875,00 €	32 437,50 €	32 000,00 €	31 562,50 €	31 125,00 €	30 687,50 €	30 250,00 €	29 812,50 €	29 375,00 €
17001	Emprunt salle 30x20	27 762,37 €	27 429,49 €	27 429,49 €	27 429,49 €	27 429,49 €	27 429,49 €	27 429,49 €	27 429,49 €	27 429,49 €	27 429,49 €
18001	Complexe multisports, halle et divers	18 875,23 €	37 154,62 €	37 154,62 €	37 154,62 €	37 154,62 €	37 154,62 €	37 154,62 €	37 154,62 €	37 154,62 €	37 154,62 €
18002	<i>investissements du PPI estimation</i>		4 583,00 €	111 967,00 €	147 721,00 €	145 532,00 €	143 343,00 €	141 154,00 €	138 965,00 €	136 776,00 €	134 587,00 €
Total BUDGET PRINCIPAL		532 230,55 €	503 311,75 €	614 289,96 €	626 570,71 €	623 597,36 €	621 440,57 €	570 252,83 €	511 346,63 €	443 621,52 €	405 938,90 €

Évolution de l'endettement



L'annuité de dette en baisse sensible à partir de 2017, puis remonte à partir de 2020 mais se maintient autour des 150 €/ha

L'encours de la dette remonte en 2020 au niveau de 2013 mais la courbe devrait redescendre plus rapidement en, fonction du vieillissement des emprunts



BUDGETS ANNEXES

A. BUDGET ANNEXE « Construction de 12 logements à Luché »

Conformément au plan de financement prévisionnel, **ce budget s'autofinance**. Il dégage chaque année depuis 2007, un excédent de fonctionnement. Une partie de cet excédent est affecté en investissement pour couvrir le montant du remboursement du capital de la dette.

La dette : l'encours de la dette au 1/01/2019 est de 416 964 € (Emprunt au Crédit foncier de France à taux variable indexé sur le taux du livret A sur 30 ans).

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 83 260 €, en dépenses et en recettes.

Les principales dépenses.

- Achats pour entretien
- Intérêts de la dette
- Reversement d'un excédent au budget général
- Le virement à la section d'investissement

Les principales recettes :

- Les loyers
- Report de fonctionnement (R002) 24 950 €

La section de d'investissement devrait s'équilibrer à hauteur de 66 603 € en dépenses et en recettes.

Les dépenses :

- Le remboursement du capital de la dette
- Travaux (stores, climatisation)

Les recettes :

- L'affectation du résultat 34 401 € Report d'investissement (R001)
- la dette
- Le virement de la section de fonctionnement

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2019

Budget Construction 12 logements-Luché

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
04002	construction de 12 logements-à Luché	34 273,82	33 737,06	33 206,70	32 682,42	32 163,84	31 650,50	31 141,90	30 637,36	30 136,04	29 636,83
Total budget Construction 12 logements-Luché		34 273,82	33 737,06	33 206,70	32 682,42	32 163,84	31 650,50	31 141,90	30 637,36	30 136,04	29 636,83

BUDGET ANNEXE ZAC BOULBENE ARDEILLES

Ce budget est un budget de type lotissement soumis à TVA.

La dette : l'encours de la dette au 1/01/2019 est de 659 480 €, Emprunt à la CACIB (ex BFT) à taux variable indexé sur le TAM, (taux annuel monétaire) sur 33 ans.

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 705 812 € en dépenses et en recettes.

Les dépenses,

- Ecritures de stock,
- Intérêts de la dette.

Les recettes :

- Ecritures de stock
- Excédent de fonctionnement (R002)
- Subvention équilibre de la commune (9 210 €)

La section d'investissement devrait s'équilibrer à hauteur de 705 411 € en dépenses et en recettes.

Les dépenses : Ecritures de stock, Le remboursement du capital de la dette.

Les recettes : Ecritures de stock, Report d'investissement (R001).

En fonction de l'avancement du dossier d'aménagement de la zone par l'Etablissement Public Foncier (EPF), ce budget devrait à l'horizon 2020 devrait être clôturé.

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2019

Budget ZAC Boulbène Ardeilles

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	achat maison laurans	19 587,84	21 070,11	22 749,55	24 850,63	25 927,58	25 930,00	27 250,34	28 371,19	29 600,64	30 088,65
Total budget ZAC Boulbène Ardeilles		19 587,84	21 070,11	22 749,55	24 850,63	25 927,58	25 930,00	27 250,34	28 371,19	29 600,64	30 088,65

PARTIE VI – CONCLUSION

Au-delà de 2018, la baisse des dotations de l'Etat au sein des budgets locaux a de fortes chances de se poursuivre, les transferts de charges non compensés aussi. Mais il reste à connaître l'ampleur de cette érosion notamment concernant la suppression progressive de la taxe d'habitation.

C'est dans ce contexte que la commune de Grisolles maintiendra ses efforts sur ses coûts de fonctionnement tout en maintenant un service public de qualité. Ces efforts devront être le fruit d'une réflexion sur la nécessaire adaptation du service public de proximité et de son administration.

Cette politique lui permettra de continuer à garantir la pérennité des grands équilibres budgétaires, sa capacité d'investissement au bénéfice de projets pour les Grisollais et de l'attractivité de la commune.

LEXIQUE

AC : Attribution de compensation
APUL : Administration Publique Locale
CA : compte administratif
DRF Dépenses réelles de fonctionnement
RRF Recettes réelles de fonctionnement
DRI Dépenses réelles d'investissement
RRI Recettes réelles d'investissement
CAF brute : Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.
CAF nette : Epargne brute moins annuité en capital des emprunts.
CRD : capital restant dû
FNGIR : Fonds National de garantie individuelle des ressources,
FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
TAFNB : taxe additionnelle au foncier non bâti
TFB : taxe sur le foncier bâti
TFNB : Taxe sur le foncier non bâti
TH : taxe d'habitation
CET : contribution économique territoriale = CFE +CVAE
✓ **CFE** : Cotisation foncière des entreprises,
✓ **CVAE** : Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises.
DCTRP : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DGF : dotation globale de fonctionnement
DNP : Dotation Nationale de Péréquation
DSR : Dotation de Solidarité Rurale,
DSU : Dotation de Solidarité Urbaine
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunal
FCTVA : Fonds de compensation de la TVA
IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales

AP/CP : Autorisations de programme / Crédits de paiement
CLECT : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
CPS : (dotation de) Compensation de la Part Salaires (Ex TP)
CFL : Comité des finances locales

CIF : Coefficient d'intégration fiscale
DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGD : Dotation générale de décentralisation
DMTO : Droits de mutation à titre onéreux
DOB : Débat d'Orientation Budgétaire
ERP : Etablissement recevant du Public
FDPTP : Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle
FPU : Fiscalité professionnelle unique
GFP : Groupement à fiscalité propre
PEDT : Projet Educatif Territorial
PLF : Projet de Loi de Finances
TAP : Temps d'activités péri scolaires
TIPP : Taxe intérieure sur les produits pétroliers
TP : Taxe professionnelle
ZA : Zone artisanale
ZAE : Zone d'activités économiques
PPI programme pluriannuel d'investissement
TAUX D'EPARGNE DE GESTION : Epargne de gestion / recettes réelles de fonctionnement hors cessions
TAUX D'EPARGNE BRUTE : Epargne brute hors cessions / recettes réelles de fonctionnement hors cessions
CAPACITE DE DESENETTEMENT : Encours de dette/ épargne brute hors cessions
TAUX D'ENDETTEMENT : Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement hors cessions
TAUX DE VIEILLISSEMENT THEORIQUE DE LA DETTE : Amortissement du capital courant/ Encours de dette
ICNE : Intérêts Courus Non Échus